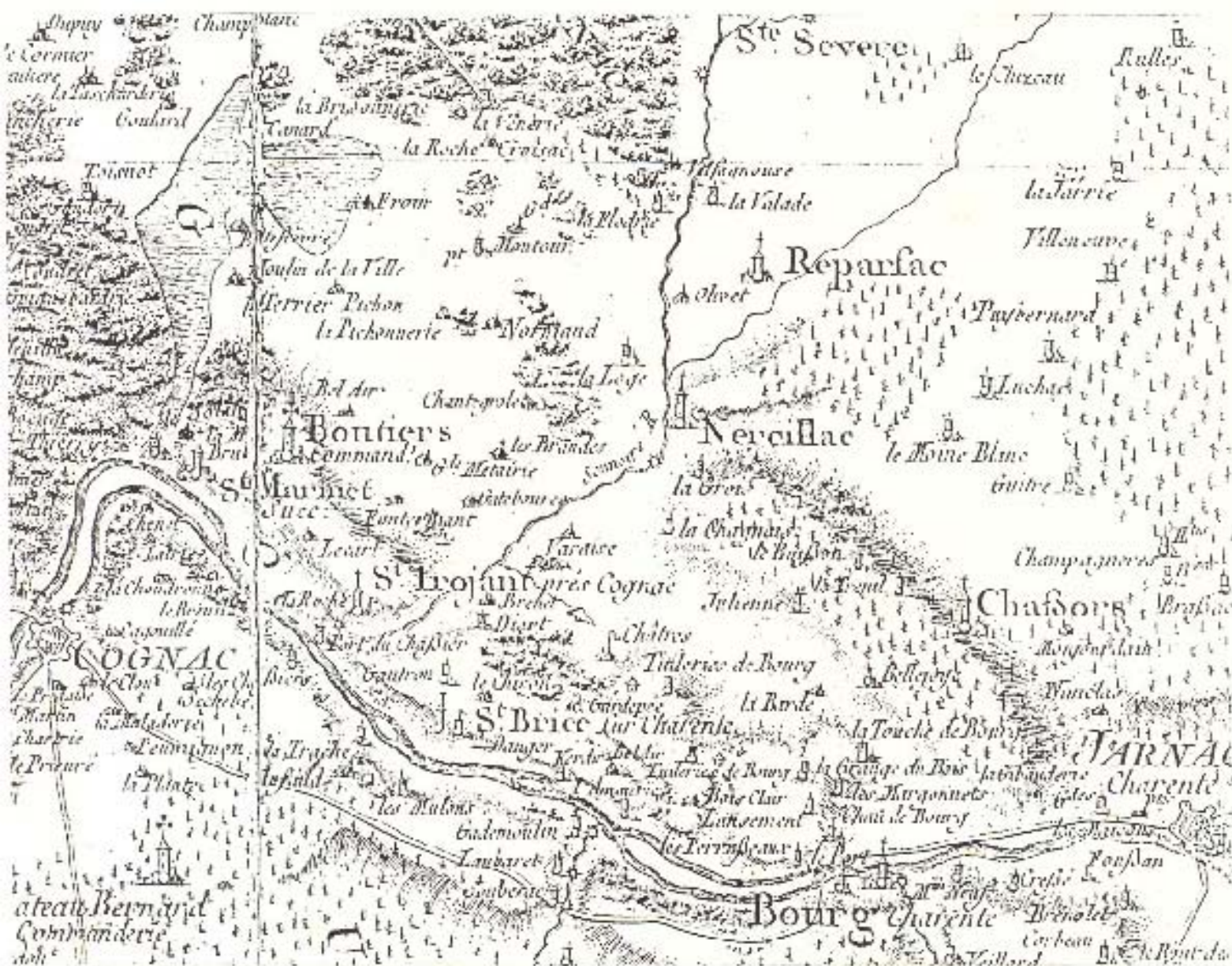


DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

JULIENNE

D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

1795 - 1995



JULIENNE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

N° Page

2 - TABLE DES MATIERES3 - PREAMBULE.4 - JULIENNE D'HIER.

- 5 - Généralités,
- 5 - La vie locale pendant la Révolution,
- 5 - Les métiers présents dans la commune,
- 7 - Les productions agricoles,
- 8 - Carte des cantons du district en 1795,
- 9 - Les grands moments,
- 11 - La population,
- 11 - Détails de la vie courante après 1790,

13 - DOCUMENTS OFFICIELS.

- 15 - Copie de la nomination de la municipalité de l'enclave de Chassors, Janvier 1790,
- 19 - Copie de l'élection du responsable du district de cognac, Mai 1790,
- 25 - Copie du renouvellement de la municipalité, Novembre 1790,
- 27 - Copie de l'état des notables, Janvier 1795,
- 28 - Copie de la réunion formant la commune,

33 - PHOTOGRAPHIE LOCALE ENTRE 1790 ET 1797.

- 34 - Quelques explications,
- 35 - Naissances, Mariages et Décès, Lieux de résidence, Métiers.

45- RÉSIDENTS DE 1792 A 1797 CITÉS EN TÉMOINS DANS LES ACTES D'ÉTAT CIVIL.50 - DIVERS.

- 52 - Calendrier républicain et table de conversion,
- 54 - Copie de quelques actes,
- 59 - Mémoire vive des anciens,

63 - JULIENNE AUJOURD'HUI.

- 64 - Carte des communes de l'ouest du département,
- 65 - Carte de la commune,
- 66 - Facteurs Physiques,
- 66 - Climat, Précipitations, Température, Ensoleillement,
- 67 - Vents, Topographie, Carte topographie planche 3,
- 69 - Carte géologie planche 4,
- 70 - Hydrologie, Géologie, Caractères des sols,
- 71 - Carte Hydrologie planche 5,
- 72 - Milieu biologique, Faune, Cynégétique,
- 74 - Occupation des sols,
- 74 - Activité agricole, Carte occupation des sols, planche 6,
- 76 - La voirie communale, L'habitat,
- 77 - Carte de situation des exploitations,
- 78 - Facteurs socio-culturels et économiques,
- 78 - Population et activités, Urbanisme,
- 79 - Les résidents actuels et l'origine des noms,
- 82 - Commentaires du 23 septembre 1995,

85 - JULIENNE DEMAIN.

PREAMBULE

A l'occasion du bicentenaire de la naissance de Julienne, la municipalité et un grand nombre d'habitants de la commune ont entrepris des recherches plus approfondies afin de mieux connaître notre "CHEZ NOUS". Ce fascicule en est le fruit.

Pour commémorer cet évènement, le 23 Septembre 1995, une manifestation dans les rues du bourg a permis de recréer aussi bien que possible, l'ambiance qui devait régner à cette période.

L'auteur de cet ouvrage s'est efforcé de recopier les noms propres, les noms de métiers et les noms de lieux tels qu'ils étaient inscrits dans les registres ou les archives. Certaines formes de vieux français sont assez surprenantes.

Les informations livrées dans ce recueil proviennent des sources suivantes:

- Archives d'état civil de Julienne de 1792 à 1802, Mairie de Julienne,
- Archives départementales de la Charente,
 - Annuaire du département de l'an X,
 - Série L comprise entre 981 et 1223,
- "Histoire de Cognac, Jarnac, Segonzac" par l'abbé Cousin curé de Merpins; 1882,
- "Les paysans, républiques villageoises" 10ème - 19ème siècles, Ed Aubier,
- Atlas historique de 1980, Ed Stock,
- Annales du GREH, Bibliothèque de Jarnac,
- Annuaire commercial et administratif de Cognac; 1869,
- Dictionnaire de la langue française; Hachette 1991,
- Mémoire vive des anciens,
- Recueil sur le remembrement de 1991,

Remerciements les plus sincères à tous ceux et toutes celles qui ont apportés leur contribution à la réalisation de ce document sans prétention, en particulier à Messieurs et Mesdames Alain BRAASTAD, Marcel BOCQUILLON, Marianne BOUCHERIE, Patrick HURAUX, Maryse OBOM, Jacques RULLIER, Guy SAUVIGNON, sans oublier Pierrette MERILLOU maire de Julienne.

Informations recueillies et mises en page en Septembre 1995 par J. Luc BRODU.

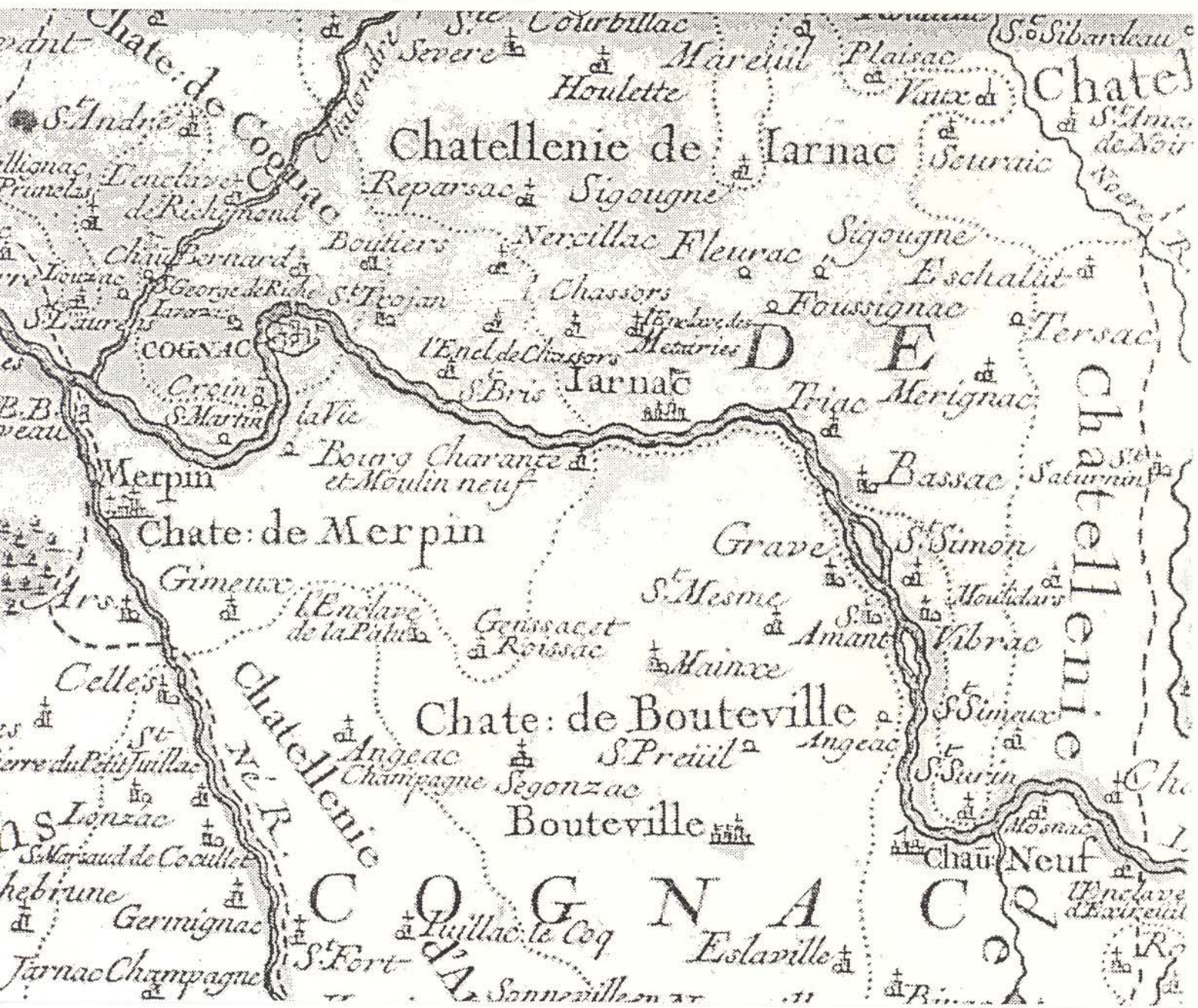
5 - JULIENNE HIER.

- 5 - Généralités,
- 5 - La vie locale pendant la révolution,
- 5 - Les métiers présent dans la commune,
- 7 - Les productions agricoles,
- 8 - Carte des cantons du district en 1795,
- 9 - Les grands moments,
- 11 - La population,
- 11 - Détails de la vie courante après 1790,

• Carte de couverture; Extrait de la carte de CASSINI, environ 1750

• Carte ci-dessous; Extrait de la carte de généralité de La Rochelle en 5 élections dédiée à Mr BEGON, d'après Claude MASSE par J.B. NOLIN 1704

(la rivière "Antenne" porte le nom de "Chalondre", sa source est à Fontaine-Chalandray actuellement)



JULIENNE EN 1795

GENERALITES

L'histoire de la commune actuelle de Julienne est originale à plus d'un titre.

Ce n'est pas une paroisse car il n'y a pas d'église. Les lieux de culte sont proches avec ceux de Chassors, l'abbaye de Châtres et la chapelle de Liners. (De nos jours il ne subsiste rien de celle-ci sinon une appellation de parcelle sur le cadastre. Quelques ossements ont été retrouvés dans les années 1960-70 lors de terrassement permettant de recevoir de la vigne).

Toujours est-il qu'il n'y a pas eu de lieu de culte d'édifié en "dur" à la période où, ailleurs, les églises s'élevaient (X ème à XIII ème).

L'entité locale est pourtant ancrée. Le village de Julienne est rattaché à la chatellenie de Merpins et à la justice de Cognac alors que Chassors dépend de Jarnac.

En même temps, Julienne est rattachée pour le culte catholique à Chassors, pour le culte protestant à Jarnac. Il y a une "maison d'oraison" des protestants de Jarnac au bourg de Julienne avant 1760.

L'enclave fait partie du diocèse de Saintes dépendant de La Rochelle.

Pour se résumer, il y a deux entités politiques différentes à Chassors et à Julienne, la seule union est le lieu de culte catholique avec Chassors.

C'est pourquoi nous trouverons plus loin des députés représentant du peuple au titre de l'enclave de Chassors.

La Révolution de 1789 à 1792 et la République ont assuré la pérennité et la légalité de l'enclave de Chassors qui perdure jusqu'à fin 1794.

Enfin, il faut attendre le 28 janvier 1795 pour voir apparaître pour la première fois le nom de commune de Julienne dans les actes d'état civil.

LA VIE LOCALE PENDANT LA PERIODE DE LA REVOLUTION

Les métiers présents dans la commune.

Le monde est rural. Composé de domestiques, de laboureurs, de cultivateurs et d'agriculteurs, quelques-uns sont gros propriétaires comme PETIT, FÉ... ils sont souvent appelés "bourgeois". Nombreux sont ceux qui possèdent un peu de terre. Tous la travaillent, même si certains, à l'occasion moins bien dotés, exercent une activité parallèle.

Parmi ceux-ci nous observons une forme d'artisanat. La liste qui suit nous les fera mieux découvrir.

- Taillendier ou Forgeron pour le travail du fer composant les outils aratoires, le ferrage des animaux. Jacques PIED exerce aux Thuilleries. La Touche aura son forgeron après 1800.

- Tisserant pour le travail du lin ou du chanvre constituant les grandes pièces d'étoffes du type des draps ou toile de vêtement de travail, François BOUHIER est tailleur à Julienne.

- Elie JEAULIEN est un tanneur situé à Bellejoie.

- Jean, Germain et Pierre COMTE sont charpentiers, ils pratiquent à Julienne.
- Antoine MIELLIER ou MAILLIÉ est scieur de long au bourg de Julienne.
- Louis PIÉ est porcher aux Tuileries.
- Jacques MARSAN est soldat volontaire à 33 ans.
- Pierre PICARD (ou PIQUARD) est maçon au bourg.
- François BARON est tapissier au bourg. (*probablement dans le sens de bourrelier*)
- Bernard PETIT est chirurgien puis officier de santé au bourg.
- Marie BRIAND, épouse de Jean DROUINAUD, est sage-femme.
- Dans notre région viticole, le métier de tonnelier apparaît aux "Tuilleries" avec Pierre CHATON, à Julienne avec Pierre PICHON et Jacques ROUSSAUD. Le bois de chêne du Limousin est très prisé.
- La nature de la terre des Tuileries (et de Bouthiers) a donné corps à une importante activité de Tuilliers: les familles GIRARD, MAITTET, MARSAN, MIRAMBAUD, MONBALAIS, PAPONAU, PAPONNEAU, SEGUINEAU, TARD pratiquent cette production très prisée pour sa qualité, les tuiles sont exportées à plus de 100 Km. (*Réf: Annuaire du département de l'AN X (1802) page 87 & 88. Archives Départementales*).
- Les meuniers sont à Bourg Charente sur le ris de Gensac ainsi qu'à Nercillac.

Le monde rural file sa laine, tricote ses vêtements, cuit son pain (une fois par semaine) au four du village. Le four à pain se trouvant à cette période dans la maison du Sieur GUEDON est-il commun? Rien ne l'indique en l'état de nos recherches.

Les offices religieux sont célébrés à CHASSORS par le vicaire Barbereau et le curé Graveau. Ils sont officiants à CHASSORS jusqu'en 1792. Jean HERVÉ est le nouveau curé à partir du 12 Juillet 1792. C'est un curé nommé par les républicains.

Il devient agent municipal de CHASSORS faisant fonction d'officier public à compter du 3 Floréal An 6 (23 Avril 1798). Il est maire provisoire le 30 Germinal An 8 (19 Avril 1800). Son prédécesseur élu le 23 Décembre 1792 est Jean SEBILLEAUD. Il remplit la fonction d'officier public jusqu'en Ventose de l'An 6 (Février 1798), puis agent municipal jusqu'à son remplacement par Jean HERVÉ. (*Réf: Etat civil de CHASSORS. Archives Départementales*).

Les Archives Départementales détiennent les registres paroissiaux de CHASSORS de 1733 jusqu'à fin 1792.

L'économie est locale et autarcique. On vend le surplus, quand il y en a, pour payer les taxes et impôts. Les bonnes années permettent quelques améliorations en constructions et outils.

Les productions agricoles de l'enclave de Chassors et du district en 1795

Arrêtée le 24 Fructidor AN III (11 septembre 1795) exprimée en arpens, (40 à 50 ares),

Selon la nature des sols:	Enclave de Chassors			District de Cognac		
	Bon	Moyen	Mauvais	Bon	Moyen	Mauvais
- Froment (blé)	54	68	56	4296	9107	11365
- Seigle	5	5	18	197	410	884
- Orge (d'hiver)	1	2		86	197	247
- Méteil (blé + orge)	2	1	2	558	1855	2868
- Mais (blé d'Espagne)	8	17	8	1025	2476	2283
- Sarrasin (blé noir)				1	26	14
- Orge (de printemps)	4	5	4	400	1205	1701
- Fèves	8	12	10	628	1159	889
- Lentilles				7	25	12
- Patates (pomme de terre)	1			75	102	100
- Pois	2			95	238	143
- Gesses (pois fourrager)	2			17	36	41
- Avoine	2	3	4	87	522	2097
- Vesces (cousin du pois)				18	171	79
- Trèfle				2	1	2
- Luzerne				17	16	10
- Foin (prairie naturelle)	143	26	37	2094	3656	3531
- Sainfoin (cousin du trèfle)	4	6	5	580	1514	1771
- Lin				5	13	3
- Chanvre	2			325	109	26
- Vigne	120	93	113	2769	9404	21534

Productions spéciales mentionnées dans la liste des productions agricoles n'ayant pas de quantités répertoriées sur le district de Cognac:

- Colza.
- Safran (sorte de crocus cultivé vers Ruffec, les étamines séchées forment des épices jaunes, 500 étamines pour un gramme de poudre).
- Garence (Garance: racine teinturière rouge).
- Soude (plante des terrains côtiers dont on tirait autrefois le carbonate de sodium pour le savon).
- Gaude (plante teinturière jaune, famille du réséda, dit herbe aux Juifs).
- Rabette (rave et chou-rave).
- Oeillette (sorte de pavot dont on utilisait l'huile de la graine pour des médications).

Cette grande variété dans les cultures ainsi que le morcellement des parcelles formaient des facteurs très favorables à la prolifération du gibier. Bien plus rare aujourd'hui, pour cause...

(Réf: Série L 1059. Archives Départementales. Les indications entre parenthèses sont de l'auteur).

L'administration

Le district ou arrondissement de Cognac comprenait les cantons actuels de: Cognac, Segonzac, Chateauneuf, Jarnac et Rouillac. (Il y avait un canton de Lignière et un de Salles).

Voir carte des cantons de 1795 en page 8.

Dans la région, le surplus de vin est "brûlé" et vendu avec profit aux "maisons" de Cognac. La maison des frères AUGIER, la maison Vve Martell Lallemand et Cie, la maison Ranson-Delamain, la maison Hennessy-Turner, la maison Otard-Dupuy et Cie sont parmi les plus importantes sur les places de Cognac et de Jarnac. Les eaux-de-vie de Bois sur la rive droite de la Charente sont moins cotées que celles de la Champagne sur la rive gauche. La valeur des cognacs du district est de 12 millions de frs (OR ?) en 1802. (Réf: *Annuaire du département de l'AN X (1802) page 87 & 88. Archives Départementales*).

Néanmoins c'est le pain la base de l'alimentation et, si l'hiver est très froid comme en 1786 ou si des inondations importantes arrivent comme en 1788, il en résulte une situation de "pré-famine". Qu'un accident climatique de plus survienne et la situation devient intenable.

Au printemps 1789, les stocks de blé sont très bas, hiver froid et printemps humide sont défavorables à une bonne récolte. La spéculation existe, les prix du blé et de l'avoine "flambent", plus 50% entre 1788 et 1789, passant de 8 à 12 livres, idem pour le vin rouge qui augmente de 25 à 42 livres. (Réf: *Annale du GREH N° 10. Bibliothèque de Jarnac*). Le mécontentement est général, le ferment de la révolution enflé, les idées de Voltaire et Rousseau, - pour ne citer qu'eux -, véhiculées par les francs-maçons locaux serviront de détonateurs et de base à ce qui allait être la Révolution.

LES GRANDS MOMENTS

La guerre contre l'Angleterre en lutte avec sa colonie américaine coûte à la France le tiers de son budget, (La Fayette s'illustre aux côtés des indépendantistes américains), l'endettement de l'Etat passe de 67% en 1774 à 100% en 1788. C'est la banqueroute. On rappelle NECKER aux finances. Il fait doubler le nombre des délégués du tiers. On fixe des Etats Généraux pour le printemps 1789. (Réf: *Index Historique Ed: Stock, page 285*).

La loi de Tolérance de 1787, envers les protestants et les juifs, permet à ceux-ci de participer à la vie publique dans les paroisses; on réorganise la vie politique locale. A Jarnac, les protestants et les catholiques participent ensemble dans un bon esprit à l'évolution locale. Chaque paroisse établit son cahier de doléances. Jean TONDUT et Pierre FRANCOIS sont les députés élus représentants de l'enclave de CHASSORS. Ils siègent à la réunion du 7 mars 1789 à la salle capitulaire des révérents pères Récollets de Cognac, lors de l'assemblée préliminaire du tiers-état de la ville et sénéchaussée de Cognac. (Réf: *Histoire de Cognac, Jarnac, Segonzac Abbé COUSIN, page 217 et Réf: Annale du GREH N° 11. Bibliothèque de Jarnac*).

La réunion des Etats généraux se tient à Versailles le 5 mai 1789. Le 17 juin le tiers-état se proclame Assemblée Nationale et menace le roi de la grève de l'impôt. Le 23 juin le clergé rejoint le tiers-état. Le 9 juillet l'Assemblée devient Constituante. NECKER est partisan du vote par tête et non par ordre. Il suspend les exportations de grains (favorable au budget de l'état, mais aggravant la famine locale). Il veut imposer l'égalité fiscale. Le 11 juillet la Cour et Louis XVI le renvoient. La nouvelle de son renvoi le 12 juillet donne corps à l'idée de complot aristocratique. Le peuple de Paris paniqué hérissé de barricades les rues et pille les armureries. La Bastille est prise pour ses armes car l'on craint une riposte des troupes de Louis XVI. (Réf: *Les paysans de Hervé Luxardo page 188*).

Le département de la Charente fût formé par décret du 30 1 1790. Il est formé de cinq arrondissements, ceux d'Angoulême, de Barbezieux, de Cognac, de Confolens et de Ruffec. (Réf: *La Charente communale. Edition Bruno Sépulchre, page 33, Bibliothèque de Jarnac*).

Le 24 Janvier 1790, les citoyens actifs de l'enclave de Chassors ont procédé à l'élection du premier maire de l'enclave. Fût élu au troisième tour le sieur Pierre ROUSSEAU agé de 52 ans. Il devança de peu Benjamin PETIT agé de 50 ans.

Ce dernier et Jean FRANCOIS -de la Barde- agé de 38 ans, se retrouvent officiers municipaux. Le 31 janvier Jean FRANCOIS, absent le 24, réfute le poste; arguant qu'il préfère rester sergent de la garde. Il est remplacé par Pierre COMTE, charpentier.

Les notables (équivalent de nos conseillers municipaux) élus ce jour sont: Pierre GIMON père, Pierre LACROIX l'ainé 51 ans, Jean GIMON marchand 58 ans, Jean FRANCOIS père 65 ans, Louis PIED et Pierre SAGE 51 ans. (Réf: série L 1006 et L 1010, Archives départementales).

Le 29 mai 1790 le secteur élargi de Jarnac composé de 568 convoqués élit le président du secteur. Jean Benjamin PETIT agé de 50 ans de Julienne est élu avec 300 voix. Parmi les 6 électeurs proclamés ce jour figure Elie GUEDON 27 ans et Philippe Fé de la Barde 59 ans aussi de Julienne. (Réf: série L 1006 et L 1011, Archives départementales).

Le 14 novembre 1790 voit le renouvellement de la moitié des élus de janvier. Elie GUEDON est président de séance, Benjamin PETIT est exclu par le tirage au sort et remplacé par Philippe Fé au titre des officiers municipaux. Sortent aussi par le sort: Pierre GIMON, Jean FRANCOIS et Jean GIMON marchand 59 ans. Ils sont remplacés par: Elie GUEDON, Jean VERNOU 32 ans et Jean COMTE 43 ans. Jean VERNOU refutera sa place quelques jours plus tard car la fonction de collecteur d'impôts empiète trop sur ses disponibilités. Jean FRANCOIS de la Barde le remplace.

Jean VERNOU 32 ans est cité maire en tant que juré du district le 16 12 1791. (Réf: série L 1006, Archives départementales).

Elie GUEDON est cité membre du conseil d'administration du district de Cognac le 10 Nivose AN 3 (31 Déc 1794) ainsi que le 25 Pluviose AN 3 (15 Février 1795). (Réf: série L 1015, Archives départementales). Les "affaires" du pays sont reprises en mains par les gens (instruit au titre de lire et écrire) qui sont suffisamment aisés sur le plan pécunier et donc disponibles de temps libre.

Voir au chapitre "documents officiels" la copie et la transcription de ces événements.

Jean FRANCOIS est cité maire de l'enclave de Chassors les 30 janvier et 5 mai 1793. Pendant cette période c'est Philippe Fé de la Barde (pour ne pas le confondre avec son parent dit Fé de Puyguiller à Segonzac) qui est officier d'état civil. Il le reste jusqu'à sa mort le 18 Août 1794. (Ref: Actes de naissance de Jean ANGELIER et Jeanne FRANCOIS, Archives état civil de Julienne en 1793).

Jean TONDUT succède à Philippe Fé au titre d'officier d'état civil. Il devient le 4ème maire de 1794 à Décembre 1795. Il est probablement le maire de la transition "enclave de Chassors à commune de JULIENNE" et de facto le premier maire de JULIENNE. Sachant que la première mention de commune sur les registres d'état civil est comprise entre le 26 et le 28 janvier 1795. (Ref: Registre de naissance de Julienne AN 3).

Enfin Charles Elie GUEDON prend la fonction de maire de la commune de JULIENNE entre le 27 novembre et le 9 décembre 1795. Il est le premier sur le tableau situé dans la salle du Conseil de la mairie.

LA POPULATION

Le Royaume de l'époque comprend 28 millions d'habitants, il naît 1 million d'enfants par an (contre environ 800 000 aujourd'hui), mais la mortalité infantile est très forte. La France est le pays le plus peuplé d'Europe. (Réf: *Les paysans de Hervé Luxardo, page 218*).

Le recensement de 1793 dénombre 331193 habitants. Comptons plutôt 335000 car il a manqué des informations non transmises par les maires du département. (Réf: *Annuaire de la Charente de l' An X, page 87. Archives Départementales*).

Tableau de la population du secteur en 1793.

	Travailleurs,	Non Travaillant,	Total	en 1862	en 1989
Enclave de Chassors	300	116	416	453	382
Chassors	649	297	946	1119	1114
Jarnac	748	806	1554	3854	4887
Nercillac	342	171	513	908	1161
Saint Brice	530	104	634	687	1003
Bourg Charente	585	139	724	918	722

Il y a 95 familles dans 95 feux (habitations avec une cheminée) en 1793 contre 130 en 1995. (Réf: *L 1055. Archives Départementales*).

Remarques: le total de la population de l'enclave et de Chassors est à l'époque très proche du total de Jarnac, le gros bourg de Jarnac étant bien plus modeste qu'aujourd'hui. Il y a un vicaire et un curé à Chassors.

DETAIL DE LA VIE COURANTE APRES 1792.

La lecture du registre de CHASSORS des délibérations de ce qui deviendra le "conseil municipal" nous indique dans son acte premier que le 24 Avril 1791 il y a création de 2 corps de gardes composés chacun d'un officier et de six fusiliers, un corps pour Chassors et un pour Luchac.

Le 26 Juin 1791 on remarque un arrêt pour indiscipline à la garde.

Le 29 Juin 1791 on arrête les gardes de jours mais on les continue pour la nuit car il y a encore des fauteurs de troubles. Les mouvements militaires ne parlent que de Chassors, Luchac et Villeneuve.

Un acte est noté sans date, puis la dernière mention est du 8 octobre 1793 concernant une décharge de commandement.

Puis, rien n'est noté jusqu'au 9 mars 1801 (17 ventose An IX). Le maire de CHASSORS est alors Jean GUILLET. (Réf: *Etat civil de CHASSORS. Archives Départementales*).

En 1815, le département de la Charente a fourni 55 000 hommes à la république et à l'empire. (Réf: *La Charente communale. Librairie Bruno Sépulchre, page 36*).

Les soldats Charentais furent recrutés en grand nombre pour la guerre de Vendée en 1793. Paradoxe, cent ans plus tard les Vendéens combleront les campagnes abandonnées par les Charentais à la suite de la crise viticole liée au phylloxéra.

La période de la terreur n'a pas été très coûteuse en vie humaine en Charente. L'invention du docteur Charentais GUILLOTIN (originaire de Saintes) n'a finalement fait que quelques victimes dans sa contrée.

En 1790, de nouvelles unités de mesures sont créées pour remplacer les anciennes (employées encore longtemps dans les actes notariés du secteur) permet au litre de remplacer la pinte qui vaut alors 0,93 litre à Cognac, 1,55 litre à Segonzac et 1,86 litre à Chateauneuf. *Réf: Annale du GREH N° 10. Bibliothèque de Jarnac.*

La mise en place effective de ces nouvelles unités date du 18 germinal An III (8 avril 1795). Le Franc remplace la Livre à partir de ce jour, les unités de longueurs suivent puis les unités de volume viennent quelques jours plus tard. *(Réf: Série L 1060. Archives Départementales).*

Note de l'auteur: ces changements d'unités de mesures ont véritablement été un bouleversement dans les habitudes des citoyens, sans commune mesure, plus importants que ce qui nous attend avec la monnaie unique européenne dans les années à venir.

Pour mémoire, la première frappe de monnaie portant la mention du Franc date de 1360. Elle servit à payer la rançon du roi Jean le Bon. *(Réf: Dictionnaire de la langue française de 1991 page 523).*

13 - DOCUMENTS OFFICIELS.

- 15 - Copie de la nomination de la municipalité de l'enclave de Chassors, Janvier 1790.
- 19 - Copie de l'élection du responsable du district de cognac, Mai 1790.
- 25 - Copie du renouvellement de la municipalité, Novembre 1790.
- 27 - Copie de l'état des notables, Janvier 1795.
- 28 - Copie de la réunion formant la commune.

Procès verbal de la Nomination de la Municipalité
de l'Enclave de Chamore et Narsillae Extrait des
registres de la Municipalité

Le vingt quatrième jour de Janvier l'an mil sept cent quatre vingt dix,
les citoyens actifs de l'Enclave de Chamore et Narsillae, convoqués dimanche
dernier par le Syndic de la dite Enclave, et les dénommés leurs officiers
municipaux, leurs Notables et leurs procureurs de la commune, en vertu de
patente du Roi du mois de Décembre dernier. Le Syndic ayant rapporté
une liste de la population de la dite Enclave, montant à trois cent soixante
et quinze âmes, et une de citoyens actifs, montant à soixante et un;
les deux dites listes ont été recuées juste par l'Assemblée. Il a ensuite
été procédé à la nomination d'un Président, d'un Secrétaire et de trois
Scrutateurs. Le Scrutin a donné la pluralité des suffrages au S^r Guidou
pour la première place; à Pierre François pour la seconde et aux Sieurs
Benjamin Petit, Jeanoudot, et Jean Gimou pour les trois autres. Le
Président et le Secrétaire ont ensuite prêté le serment, de maintenir de
tout leur pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation,
à la loi et au Roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes
de la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage les fonctions
civiles et politiques qui pourroient leur être confiées; le Président l'a
ensuite fait prêter à toute l'Assemblée.

Il a ensuite été procédé à l'élection d'un Maire; la pluralité absolue
des suffrages n'estant déclarée en faveur de personne au premier
Scrutin, il a été procédé à un second; personne n'ayant encore réuni la
pluralité absolue des suffrages, il a été procédé au troisième entre les Sieurs
Pierre Rousseau et Benjamin Petit qui avoient réuni le plus de voix aux
Scrutins précédents; auquel troisième Scrutin Pierre Rousseau a eu la
pluralité des voix et a été élu et proclamé.

L'Assemblée a ensuite procédé à l'élection de deux autres officiers municipaux,
au premier Scrutin lesdits petits seulement a réuni la pluralité absolue
des suffrages; on a ensuite au second Scrutin au quel Jean François de
Labarde a aussi réuni la pluralité absolue des voix et les Sieurs Petit
et Jean François ont été élus et proclamés.

Le Président a ensuite levée la séance qui a été ajournée à dimanche prochain
trent et un du present mois
aujourd'hui trente et un Janvier de la dite année 1790 les citoyens actifs de
de la dite Enclave se sont encore assemblés en vertu de l'ajournement
cy devant mentionné. Jean François de Labarde qui étoit absent lors de la
nomination, a aujourd'hui déclaré qu'il vouloit s'entendre à la place de Sergent
de la garde nationale qui lui avoit été cy devant conférée, En conséquence
l'Assemblée a procédé à la nomination d'un officier Municipal à sa place
et Jean Couste (Charpentier, a eu dès le premier Scrutin, la pluralité
absolue des suffrages et a été élu et proclamé.

L'Assemblée a ensuite procédé à la nomination de six Notables et la pluralité
relative des suffrages est déclarée en faveur de Pierre Gimou pere, Pierre

Traduction effectuée en respectant le style et la forme. Il faut admirer la qualité de l'écriture de ce document

PROCES VERBAL DE LA NOMINATION DE LA MUNICIPALITE
DE L'ENCLAVE DE CHASSORS ET MARCILLAC. EXTRAIT DES
REGISTRES DE LA MUNICIPALITE.

Le vingt quatrième jour de janvier l'an mil sept cent quatre vingt dix, les citoyens actifs de l'enclave de Chassors et Marcillac, convoqués dimanche dernier par le Syndic de la dite Enclave, à l'effet de nommer leurs officiers municipaux, leurs notables et leur procureur de la Commune, en vertu des patentes du roi du mois de décembre dernier. Le Syndic ayant rapporté une liste de la population de la dite Enclave, montant à trois cent soixante et quinze âmes, et une des Citoyens actifs, montant à soixante et un; les deux dites listes ont été reconnues justes par l'assemblée il a ensuite été procédé à la nomination d'un président, d'un secrétaire et de trois scrutateurs. Le scrutin a donné la pluralité des suffrages au Sr Guedon pour la première place, à Pierre François pour la seconde et aux sieurs Benjamin Petit, Jean Tondut et Jean Gimon pour les trois autres. Le Président et le secrétaire ont ensuite prêté le serment, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de Choisir en leur âme et Conscience les plus dignes de la Confiance publique, et de remplir avec Zele et Courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur Etre Confiées; le président l'a ensuite fait prêter à toute l'assemblée.

Il a ensuite été procédé à l'élection d'un Maire; la pluralité absolue des suffrages ne s'étant déclarée en faveur de personne au premier Scrutin, il a été procédé à un second; personne n'ayant encore réuni la pluralité Absolue des suffrages, il a été procédé à un troisième entre les Sieurs Pierre Rousseau et Benjamin Petit qui avaient réuni le plus de voix aux scrutins précédant; auquel troisième scrutin Pierre Rousseau a eu la pluralité des voix et a été élu et proclamé.

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection de deux autres officiers municipaux, au premier scrutin le sieur Petit seulement a réuni la pluralité absolue des suffrages; l'an a ensuite à un second scrutin auquel Jean François de la Barde a aussi réuni la pluralité absolue des voix et les Sieurs Petit et Jean François ont été élus et Proclamés.

Le Président a ensuite levée la séance qu'il a ajournée à dimanche prochain trent et un du présent mois.

aujourd'hui trente et un janvier de la dite année 1790 les Citoyens actifs de la dite Enclave se sont encore assemblée en vertu de l'ajournement cy devant mentionné. Jean François de la Barde qui était absent lors de sa nomination a aujourd'hui déclaré qu'il voulait s'en tenir à la place de Sergent de la garde nationale qui lui avait été cy devant conférée. En conséquence l'assemblée a procédé à la nomination d'un officier Municipal à sa place Et Jean Comte Charpentier, a eu des le premier scrutin, la pluralité absolue des suffrages et a été élu et Proclamé.

L'assemblée a ensuite procédé à la nomination de six notables et la pluralité relative des suffrages s'est déclarée En faveur de Pierre Gimon pere, Pierre

La Croix laine, Jean Gimou, Marchand, Jean Francois pere, Louis Pied et Pierre Sage et ils ont en consequence été élus et proclamés.

L'assemblée a ensuite procédé à la nomination d'un procureur de la commune, pour la quelle place les sieurs Du Noy, De et Martin ont eu la totalité des suffrages et a été élu et proclamé.

Comme toutes les personnes qui devaient être nommées n'étaient pas présentes, l'assemblée a arrêté de renvoyer à Mardi prochain le serment à prêter par eux en consequence le président a levé la séance et l'a ajournée à Mardi prochain.

Aujourd'hui Mardi deux février mil sept cent quatre vingt dix, le Maire, les officiers Municipaux et le procureur de la commune, ont prêté le serment en présence de la commune assemblée, et de la Milice Nationale sous les armes; de maintenir de tout leur pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation à la loi et au Roi, et de bien remplir leurs fonctions, et le Président a ensuite levé la séance.

Signé à l'original C. Guédon Président, P. Rouneau Maire, J. B. Petit, Jean Conte, officiers municipaux, P. Gimou, P. La Croix, J. Gimou, J. Francois, et P. Sage notables et P. Francois Secrétaire

Le sept février mil sept cent quatre vingt dix, le conseil général de la commune se réunissant à l'effet de nommer son Secrétaire Greffier la pluralité des voix est déclarée en faveur de Jean Reignier de la touche lequel a prêté le serment de remplir fidèlement ses fonctions et est signé à l'original P. Rouneau Maire, J. Conte J. B. Petit officiers municipaux — P. Gimou, J. Gimou, P. La Croix, J. Francois, P. Sage Notables J. Reignier Secrétaire Greffier.

Reignier, greffier

Lacroix lainé, Jean Gimon marchand, Jean François pere, Louis Pied et Pierre Sage et ils ont en Consequence étés Elus et proclamés.

L'assemblée a ensuite procédé a la nomination d'un procureur de la commune; pour la quelle place le sieur du Plessis de St Martin a reuni la totalité des suffrages Et a Eté élu et proclamé.

Comme toutes les personnes cy dessus nommées n'étaient pas presentes, l'assemblée a arrêté de ranvoyer a Mardi prochain le sermant a prêter par Eux. En consequence le president a levé la séance et l'a ajournée a Mardi prochain.

Aujourd'hui Mardi deux février mil sept cent quatre vingt dix, le Maire, les officiers Municipaux Et la procureur de la Commune, ont prêté le sermant En presance de la Commune assemblée, et de la Milice Nationale sans les armes; de Maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèle a la nation a la loi et au roi, et de bien remplir leurs fonctions, Et le President a Ensuite levé la seance.

Signé a l'original E Guedon Président, P Rousseau Maire, JB Petit, Jean Conte, officiers municipaux P Gimon, P Lacroix, J Gimon, J François et P Sage notables Et P François Secretaire.

Le sept fevrier mil sept cent quatre vingt dix, le Conseil général de la Commune setant assemblé a leffet de nommer son secretaire Greffier la pluralité des voix sest declarée en faveur de Jean Reignier de la touche lequel a prêté le sermant de rampir fidelement ses fonctions Et est signé a l'original P Rousseau Maire, J Comte, JB Petit officiers municipaux, P Gimon, J Gimon, P Lacroix, J François, P Sage Notables. J Reignier Secretaire Greffier.

Suit la signature de J Reignier greffier

(Série L 1010 des Archives Départementales à Angoulême.)

AUJOURD'HUI *vendredi* mai mil sept cent quatre-vingt-dix; les Citoyens

actifs de ~~la commune de Saint-Martin~~ Municipalité des *deux lieux* — Canton

de *Jarnac* — District de *Cognac* — Département de la

Charente, au nombre de *cinq* ~~soixante~~ *soixante* convoqués à *un* ~~lieu~~ *lieu* ~~désigné~~ *désigné*

lieu fixé pour tenir une Assemblée primaire suivant l'ordre donné pour la convocation

par M. *Le comte de Boye* Commissaire du Roi, ont comparu *et* *Beauvais*

Debrise, Jean Galliteau, Jacques Jigou, Jean Siret, Louis

Barreau, Jacques Laques, Pierre Gombier, Pierre Gu

Jean Dumouquet, Pierre Bernard, Louis Barreau

François Hubert, Pierre Andouin, Benjamin d'Auson

Jean Monier Bourgeois, François Tambort, François Favreau

Jean Tambort, Benjamin Petit, Pierre Sage, Jean Genon

Jean François, Henri Moreau, et *se*, *Jean Vignier* -

Jean Bernard, Pierre Couat, Jean Toudou, Pierre Poulléan

Pierre Moreau, Etienne Maurin, Jacques d'Auson, et *Guitte*

Jean Maurin Maine, Jean Montabier, Pierre Desmottes -

Jean Blanc, Jean Jacques Maire, Jean Desmoutel, Diston,

Jean Leydet, Louis Leydet, Louis Giltot, Pierre Gaudineau

Antoine Guerin, Pierre Balard, Jacques Tottier, Louis

Blanchard, Jacques Matabier, Jean Matabier, Louis Duffau

~~*Jean Matabier, Charles Matabier, Jean Matabier, et*~~ *Jacques*

Le Gros, Gabriel Roum, Jacques Gournier, Guillaume Le Dou,

Pierre Dorisson, Jacques Boyer, Michel Maudion, Jacques

Maudion, Pierre Souriceau, Antoine Leger, Jean

Saguiéan, François Gournier, Pierre Adieu, d'Auson

Pierre Cottou, Pierre Saguiéan, François Gournier

Pierre Segnier, Etienne Couat, Pierre Leger, Henry

Desmoutel, Pierre d'Auson, Henry Perout, Jean

Goutier, François Petitjean, Jean Montabier, François

Boisand, et autres, plus dits paroisses et réunies en

parishes qui se sont trouvés réunies en

de cinq cent soixante huit ^{et} citoyens, formant

une de trois sections de canton de

Jarnac, il y a quatre cent cinquante quatre

parmi lesquels ^{le non prince} ~~*Antoine*~~ *le plus ancien d'âge a présidé et le curé d'outatte*

Antoine et ^{se} ~~*se*~~ *les trois plus anciens d'âge, après le Président, sachant écrire;*



Note de l'auteur:

Dans le texte qui suit, les noms soulignés sont ceux des habitants de l'enclave de Chassors,

Le texte en italique est celui écrit à la main,

Le texte a été recopié en respectant sa forme originale.

Tous les participants à cette élection n'ont pu loger dans l'espace disponible,

Les représentants de l'enclave enlèvent le siège de président de cette assemblée et 2 électeurs sur 6,

On ne sait pas exactement le but de cette réunion ?

AUJOURD'HUI *ving neuf mai mil fept cent quatre-vingt-dix*, les Citoyens actifs et honnêtes de *chassors, nercillac, triac, ste sévère* Municipalité des dits lieux Canton de *Jarnac* district de *Cognac* Département de la Charente, au nombre de *cinq cent soixante huit* convoqués au dit lieu des *Recollets* lieu fixé pour tenir une Affemblée primaire fuivant l'ordre donné pour la convocation par Mr *Le comte de Buagle* Commiffaire du Roi, ont comparu *Mrs Beau maire de Triac, Jean Galleteau, Jacques Pignon, Jean Siret, Louis Bareau, Jacques Larue, Pierre Gautier, Pierre Gin, Jean Dumergue, Pierre Besnard, Louis Marreau, François Hubert, Sieur Ardouin, Benjamin Ranson, Jean Thomas bourgeois, François Lambert, François Favreau, Jean Lambert, Benjamin Petit, Pierre Sage, Jean Gimon, Jean François, Henri Moreau, Mr Fé, Jean Regnier, Jean Bernard, Pierre Benoit, Jean Tondu, Pierre Rousseau, Pierre Moreau, Etienne Maurin, Jean Ranson, Mr GUILLÉ, Jean Maurin maire, Jean Montaxier, Pierre Desmottes, Jean Blanc, Jean Jacques maire, Jean Dumonteil, .. Brisson, Jean Leydet, Louis Leydet, Pierre Guillot, Pierre Gaudineau, Antoine Guerin, Planti Batard, Jacques Tessier, Louis Blanchard, Jacques Chatelier, Jean Chatelier, Louis Bussac fils, Jean Mauxion maire, Pierre Philippe Mauxion, Jacques Legros, Gabriel Boin, Jacques Gaurin, Guillaume le Dou, Pierre Boisson, Jacques Voyer, Michel Mauxion, Jacques Mauxion, Pierre Souriceaux, Antoine Seguineau, François Gourdon maire, Adrien Ranson, Sieur COSSON, Pierre Raguenaud, François Getreau, Pierre Regnier, Etienne Comte, Sieur LEGER, Henry DESSENDIER, Pierre Briand, Henry Parenteau, Jean Gautier, François Petiteau, Jean Montaxier, François Briand et autres qui ditent paroisses et municipalités qui se sont trouvez monter au nombre de *cinq cent soixante huit* # citoyens formant une des trois sections du canton du dit lieu de *Jarnac* # *quatre cent cinquante quatre**

parmi lefquels le nonmé *Price* citoyen le plus ancien d'âge a préfidé Mr le curé d'*Houlette*, *François PIÉ* et *FÉ* les trois plus anciens d'âge, après le Président, sachant écrire,

ont pris place au Bureau comme Scrutateurs, & ils ont prêté le serment bien remplir leurs fonctions, & de garder le secret de ceux dont ils écriront les billets.

Il a été ensuite procédé à l'élection du Président par la voie du Scrutin de liste simple à la pluralité absolue; chacun des votans ayant été appelé, & les billets ayant été tous écrits sur le Bureau, tant par les Citoyens actifs eux-mêmes que par les trois Scrutateurs pour ceux qui ne savoient écrire, chacun d'eux a aussitôt déposé le sien d'une manière ostensible dans le vase à ce destiné. Le Scrutin ayant été vérifié, trouvé exact & dépouillé, N. Jean *de la Roche* a réuni le nombre de *trois cent* suffrages formant la majorité absolue; en conséquence, il a été proclamé Président. On s'est ensuite occupé de l'élection d'un Secrétaire dans la même forme, le Scrutin vérifié s'est trouvé exact & dépouillé, il a été reconnu que N. Jacques *Garnier* a réuni le nombre de *deux cent cinquante* suffrages faisant la pluralité absolue, & il a été proclamé Secrétaire.

Il a été procédé ensuite à la nomination de trois Scrutateurs en un seul Scrutin de liste simple & à la pluralité absolue, les billets ont été déposés dans le vase de la même manière que pour les élections précédentes, le Scrutin recueilli, vérifié & dépouillé au nombre de *deux cent* voix de majorité, le nombre de trois se sont trouvés réunir la pluralité absolue des suffrages, & ont été immédiatement proclamés Scrutateurs. M^s *de la Roche*, M^s *Leydet* & M^s *de la Roche*.

M. le Président & le Secrétaire ont individuellement prêté à l'Assemblée le serment patriotique, ensuite M. le Président ayant invité tous les Membres de l'Assemblée à faire le même serment, il en a hautement prononcé la formule, & chacun appelé successivement a dit: en levant la main, je le jure & qui a été exécuté avec exactitude, et dans le plus grand ordre.

(2)

ont pris place au Bureau comme Scrutateurs, & ils ont prêté de bien remplir leurs fonctions, & de garder le secret de ceux dont ils écriront les billets.

Il a été ensuite procédé à l'élection du Président par la voie du Scrutin de liste simple à la pluralité absolue; tant par les Citoyens actifs eux-mêmes que par les trois Scrutateurs pour ceux qui ne favoient écrire, chacun d'eux a aussitôt déposé le sien d'une manière ostensible dans le vase à ce destiné. Le Scrutin ayant été vérifié, trouvé exact & dépouillé, N Jean Benjamin petit a réuni le nombre de *trois cent* suffrages formant la majorité absolue; en conséquence, il a été proclamé Président. On s'est ensuite occupé de l'élection d'un Secrétaire dans la même forme, le Scrutin vérifié s'est trouvé exact & dépouillé, il a été reconnu que N *Jacques gauvin* a réuni le nombre de *deux cent cinquante cinq* suffrages faisant la pluralité absolue, & il a été proclamé secrétaire.

Il a été ensuite procédé à la nomination de trois Scrutateurs en un seul Scrutin de liste simple & à la pluralité absolue, les billets ont été déposés dans le vase de la même manière que pour les élections précédentes, le Scrutin recueilli, vérifié & dépouillé *en nombre de 25 voix de majorité* au nombre de trois se sont trouvés réunir la pluralité absolue des suffrages, & ont été immédiatement proclamés Scrutateurs, *Mrs Fé, Mr Leydet notaire et Mr ? Montlet avocat*.

M, le Président & le Secrétaire ont individuellement prêté à l'Assemblée le ferment patriotique, ensuite M. le Président ayant invité tous les Membres de l'Assemblée à faire le même ferment, il en a hautement prononcé la formule, & chacun appelé successivement a dit : en levant la main, je le jure *ce qui a été exécuté avec exactitude, et dans le plus grand ordre*

N^o 1^{er} Président ayant observé qu'il falloit procéder à la nomination des Électeurs
 nombre de *Six* pour cette section qu'ils devoient être choisis parmi les
 Citoyens éligibles du Canton de *Jarnac* & qu'ils devoient être
 nommés par Scrutin de liste double; chaque Membre appelé nominativement a fait ou
 fait faire par les Scrutateurs, ou en leur présence, & sur le Bureau, son billet qu'il a
 aussitôt déposé dans le vase. Le Scrutin recueilli, vérifié, exact & dépouillé,
 N en eut des Membres réuni ~~suffisamment~~ *Suffrages*, N _____
 a réuni _____ suffrages, N _____ suffrages; & personne

ne se trouvant avoir la majorité absolue nécessaire pour être Électeur, il a été procédé
 de nouveau & dans la même forme à un autre Scrutin, lequel recueilli, vérifié &
 dépouillé, il a été constaté que M. *Etiéguédon* a réuni *deux cent quatre vingt*
 suffrages M. *Jean-Elle* et *Stier* deux cent *soixante* suffrages. *Philippe*
Mauxion deux cent *quarante*. *Philippe de Labarde*
deux cent trente neuf. *Jacq. de Tard* deux cent *deux*
Jean Jacques cent *soixante seize* *l'Assemblée* et aut
 alors composée de *trois cent trente et un*
 ce qui forme pour chacun la pluralité absolue; en conséquence, ils ont été proclamés
 Électeurs pendant la tenue de cette assemblée, et la

dépouillé au scrutin le *siur ardon* et aut *deux*
 a plusieurs reprises, parler fort haut, et interrompre
 le silence qui régnoit dans l'assemblée, et le président
 a prié *de la garde nationale* de se conformer à la porte
 M. le Président observant alors qu'il restoit ~~encore~~ *plus* Électeurs, *du lieu de l'assemblée*
 à nommer, a dit qu'il étoit nécessaire de procéder à un troisième Scrutin, & que
 chaque liste ne devoit plus contenir que le nombre de _____ noms,
 qui est le double des Électeurs qui restoit à nommer. Chaque votant a écrit ou fait
 écrire & déposé sa liste comme ci-devant & dans la même forme; le Scrutin vérifié,
 exact & dépouillé, il a été reconnu que N _____ a réuni
 _____ suffrages, N _____

suffrages, N _____ suffrages, ce qui forme pour chacun la pluralité
 relative suffisante à un troisième Scrutin, à l'instant ils ont été proclamés Électeurs;
 ils se sont tous individuellement présentés devant le Bureau; & en présence de
 l'Assemblée, ils ont déclaré accepter la commission qui leur étoit confiée, & promis
 de la remplir avec exactitude & fidélité; & ont signé.

Les élections étant terminées, le présent procès-verbal a été clos & signé en ladite
 Assemblée, & copie signée de M. le Président & du Secrétaire en sera remise à
 M. le Commissaire. Arrêté en outre qu'il sera fait part incessamment & sans délai,
 (par le Secrétaire) de la présente nomination, à l'Assemblée primaire convoquée
 ou ne sera faire part de ces nominations

sept cent quatre-vingt-dix. cette Assemblée ayant été
 la dernière, fait à Jarnac le *1^{er} juin* *1793*
 cent quatre-vingt-dix & 1
Philippe de Labarde
Quedon *P. Mauxion* *Jacq. de Tard* *Montariet*
Philippe de Labarde
J. B. Petel *Trésorier* *de la Acquisition*
Notaire
J. B. Lagille
Secrétaire

(3)

M. le Préfident ayant observé qu'il falloit procéder à la nomination des Electeurs au nombre de *Six pour cette section* qu'ils doivent être choisis parmi les Citoyens éligibles du Canton de Jarnac ----- & qu'ils devoient être nommés par Scrutin de liste double, chaque Membre appelé nominativement a fait ou fait faire par les Scrutateurs, ou en leur présence, & sur le bureau, son billet qu'il a aussitôt déposé dans le vase. Le Scrutin recueilli, vérifié, exact & dépouillé, *N aucun des membres a réuni suffisamment de suffrages, N -----a réuni -----* suffrages, N ----- suffrages; & personne ne se trouvant avoir la majorité absolue nécessaire pour être Electeur, il a été procédé de nouveau & dans la même forme à un autre Scrutin, lequel recueilli, vérifié & dépouillé, il a été constaté que *Mr Elie Guédon a réuni deux cent quatre vingt suffrages Mr Jean Montassier deux cent soixante suffrages Philippe Mauxion deux cent quarante Mr Philippe Fé de la Barde deux cent trente neuf Jacques Batard deux cent deux Jean Jacques cent soixante seize* alors composée de *trois cent trente et un -----* ce qui forme pour chacun la pluralité absolue; en conséquence, ils ont été proclamés Electeurs. Pendant le tenue de cette assemblée, et le dépouillement du Scrutin le Sieur Ardouin étant venu à plusieurs reprises parler fort haut et interrompre le silence qui régnait dans l'assemblée, Mr le Præsident a prié Mr le commandant de la garde nationale de le consigner à la porte du lieu de l'assemblée ce qui a été exécuté.

M. le Præsident observant alors qu'il restoit *plus* Electeurs, à nommer, a dit qu'il étoit nécessaire de procéder à un troisième Scrutin, & que chaque liste ne devoit plus contenir que le nombre de ----- noms, qui est le double des Electeurs qui restoit à nommer. Chaque votant a écrit ou fait écrire & déposé sa liste comme ci-devant & dans la même forme; le Scrutin vérifié exact & dépouillé, il a été reconnu que N ----- a réuni ----- suffrages, N ----- suffrages, N ----- suffrages, ce qui forme pour chacun la pluralité relative suffisante à un troisième Scrutin, à l'instant ils ont été proclamés Electeurs, ils se sont tous individuellement présentés devant le Bureau; & en présence de l'Assemblée, ils ont déclaré accepter la commission qui leur étoit confiée, & promis de la remplir avec exactitude & fidélité, & ont signé.

Les élections étant terminées, le présent procès-verbal a été clos & signé en ladite Assemblée, & copie signée de M. le Præsident & du Secrétaire en sera remise à M. le commissaire. Arrêté en outre qu'il sera fait part incessamment & sans délai, (par le Secrétaire) de la présente nomination, à l'Assemblée primaire convoquée à *ou ne pas faire part de ces nominations, cette assemblée ayant été la dernière. Fait à Jarnac le 1er juin mil sept cent quatre vingt dix*

Ont signés: Elie GUEDON, Pierre Philippe MAUXION, Philippe Fé de la Barde, Jean MONTAXIER, Jean JACQUES, Jacques BASTARD, Jean Benjamin PETIT président de la réquisition, ?? RECOLES ???, JONAS ??? , LAGRILLE Secrétaire

Procès verbal du renouvellement de la Municipalité

de l'enclosure de Banon et Marsillac

pour l'année 1790

Contait enregistré de la Municipalité

Aujourd'hui quatorze Novembre mil sept cent quatre vingt dix, les citoyens actifs de l'enclosure de Banon et Marsillac assemblés à Guilleme pour se conformer aux décrets de l'assemblée nationale ont procédé à l'élection de nouveaux officiers municipaux et notables pour remplacer ceux qui ont sortis par le sort de leurs fonctions et d'abord après avoir nommé au scrutin individuel M. Guédon Président de l'assemblée, et M. Guillet Duplessis Secrétaire, les quels ont prêté serment devant l'assemblée, de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution de l'royaume d'être fidèle à la nation alalois et aurais, de honorer en leur ame et conscience le plus digne de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être confiées. Tous les citoyens actifs présents ont aussi prêté le même serment entre les mains de M. le président. Il a été ensuite jeté au sort lequel des deux officiers municipaux nommés par la précédente assemblée sortiroit de place pour être renouvelé. Le billet de exclusion est tombé sur M. Petit en conséquence germain compte est resté officier municipal, et il a été procédé par scrutin de liste double, à la nomination d'un second officier municipal pour remplacer M. Petit, de quarante voix M. Fédelabards absent en a obtenu vingt huit et reconnu par cette pluralité. Il a été ensuite jeté au sort lequel des dix notables nommés dans la précédente assemblée, savoir Pierre Guimon, Pierre Lafrois, Jean François, Jean Guimon Marchand, Louis Pied, et Pierre L'age sortiroient de leur place. Le billet de exclusion est tombé sur Pierre Guimon, Jean François et Jean Guimon Marchand, en conséquence Pierre Lafrois, Louis Pied et Pierre L'age sont restés notables de la commune et il a été procédé au scrutin de liste et à la pluralité relative, à la nomination de trois nouveaux notables dans la quelle M. Guédon a obtenu vingt deux voix, Jean Fonde Dubattet en a obtenu dix huit et Jean Barrou a obtenu onze voix les quels leur ont obtenu la pluralité et ont été reconnus notables de la commune, et attendu l'absence de M. Fédelabards l'assemblée a été remise à jeudi prochain pour recevoir son serment, et lecture faite du présent procès verbal en présence de la dite assemblée M. le président et le secrétaire ont signé ainsi signé C. Guédon et Guillet Duplessis

Le dix huit novembre même année les mêmes citoyens actifs assemblés à Guilleme d'après l'ajournement donné le quatorze et lecture faite du présent procès verbal M. Fédelabards après le serment devant l'assemblée entre les mains de M. le président de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution de l'royaume d'être fidèle à la nation alalois et aurais et d'être rempli de leurs fonctions Et le dit Jean Barrou ayant donné l'admission de la place de notable à la quelle il avoit été élu dans la précédente séance après son occupation que lui donne la feuille des impositions de cette année pourant dont il est chargé il a été procédé à la nomination d'un autre notable pour compléter le nombre de six et Jean François Delabards ayant obtenu la pluralité par le nombre de neuf voix il a été reconnu notable de cette municipalité, et lecture faite du présent procès verbal de la précédente séance devant l'assemblée M. le président et le secrétaire ont signé ainsi signé C. Guédon et Guillet Duplessis

J. Guédon greffier

PROCES VERBAL DU RENOUVELLEMENT DE LA MUNICIPALITE
DE L'ENCLAVE DE CHASSORS ET NARCILLAC
POUR L'ANNEE 1790

Extrait du registre de la municipalité.

Aujourd'hui quatorze novembre mil sept cent quatre vingt dix, les Citoyens actifs de l'enclave de Chassors et Narcillac assemblée a Juillenne pour se conformer aux decrets de l'assemblée nationale ont procédé a l'élection de nouveaux officiers municipaux et notables pour remplacer ceux qui sont sortis par le sort de leurs fonctions et d'abord après avoir nommé au scrutin individuel Mr GUEDON Président de l'assemblée, et Mr GUILLET du PLESSIS secrétaire, lesquels ont prêté serment devant l'assemblée de maintenir de tout leurs pouvoirs la constitution du royaume d'être fidèle a la nation et au roi, de choisir en leur ame et conscience les plus digne de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être confiées. Tout les citoyens actifs présent ont aussi prêté le même serment entre les mains de Mr le Président. Il a été ensuite jetté au sort lequel des deux officiers municipaux nommés par la précédente assemblée sortiront de place pour être renouvelé. Le billet d'exclusion est tombé sur Mr PETIT en conséquence Germain COMPTE est resté officier municipal, et il a été procédé par scrutin de liste double a la nomination d'un second officier municipal pour remplacer Mr PETIT, de quarante voix Mr FÉ de la barde absant en a obtenu vingt huit et reconnu par cette pluralité; Il a été ensuite jetté au sort lesquels des six notables nommés dans la précédente assemblée, savoir Pierre GIMON, Pierre LACROIX, Jean FRANCOIS, Jean GIMON marchand, Louis PIED, et Pierre SAGE sortiront de leurs places, les billets d'exclusion sont tombés sur Pierre GIMON, Jean FRANCOIS et Jean GIMON marchand, en conséquence Pierre LACROIX, Louis PIED et Pierre SAGE sont restés notables de la commune et il a été procédé au scrutin de liste a la pluralité relative a la nomination de trois nouveaux notables dans laquelle Mr GUEDON a obtenu vingt deux voix, Jean COMTE du battet en a obtenu dix huit et Jean VERNOU a obtenu onze voix lesquelles leurs ont obtenu la pluralité et ont été reconnu notables de la commune, et attendu l'absence de Mr FÉ de la barde l'assemblée a été remise a jeudi prochain pour recevoir son serment et lecture faite du present procès verbal en présence de la dite assemblée Mr la Président et le secretaire ont signé E GUEDON et GUILLET du PLESSIS.

Le dix huit novembre même année les mêmes citoyens actifs assemblés a JUILLENNE d'après l'ajournement donné le quatorze et lecture faite du present procès verbal Mr FÉ de la barde a prêté le sermant devant l'assemblée entre les mains de Mr le Président de maintenir de tout son pouvoir la constitution du royaume, d'être fidèle a la nation a la loi et au roi et de bien remplir ses fonctions et le dit Jean VERNOU ayant donné la demmission de la place de notable a laquelle il avait été élu dans la précédente séance a cause des occupations que lui donne la colecte des impositions de cette année courante dont il est chargé. Il a été procédé a la nomination d'un autre notable pour compléter le nombre de six et Jean FRANCOIS de la barde ayant obtenu la pluralité par le nombre de neuf voix il a été reconnu notable de cette municipalité et lecture faite du procès verbal de la précédente séance devant l'assemblée Mr le Président et le secretaire ont signé ainsi signé E GUEDON et GUILLET du PLESSIS

Jean REGNIER greffier

(Mr GUILLET du PLESSIS est le fondateur en 1805 de l'actuel hospital de Cognac)

District de Cognac
Commune de chasson laudave

Le Maire de Cognac qui compose le conseil général de la commune. — chef ou procureur

Qualités Jurisques	Qualités Civiles	Qualités Prolégées	Qualités Morales
Jean François	cultivateur	maire	homme juste & instruit à la Bastille de la Conception
Jacques rouffleau	tonnelier	gent national	homme à la Bastille de la Conception
Jean Barte	charpentier	officier municipal	homme à la Bastille de la Conception
Jean rouffleau	tailleur	officier municipal	idem
Louis pucé portet	porcher	notable	idem
marc gimon	cultivateur	notable	idem
Jean gimon	idem	notable	idem
ste Jean gimon	idem	notable	idem
Jean Verneau	idem	notable	idem
François Darchet	idem	notable	idem
Jean Regret	idem	prestier	idem

Supplé par M. Rouffleau

Observations à Suivre les Dimanches

Certifié Par Nous Amis de la République
5^e année républicaine



Le Maire

Note de l'auteur,

La nouvelle république pour réussir à perdurer doit asseoir son autorité par tous les moyens possibles. Vous avez dans les actes précédents pu voir la forme des serments à la nation, à la loi, au roi ...

La république a cherché à tout savoir sur l'état du pays, recensement de la population, des forces vives du pays par nature de métiers avec notation de l'état de santé et de l'état moral de chaque citoyen, formation du cadastre communal ...

Ce document qui suit montre l'inquisition des fonctionnaires de la république vis-à-vis des nouveaux élus. On parle pour la dernière fois de l'enclave de Chassors. Le document page 28 à 32 donne l'effectif des membres du conseil de JUILLIENNE, daté de l'AN 3 il est imprécis sur le jour exact. Tout porte à croire qu'il est des mêmes jours.

TABLEAU DE MORALITE DES CITOYENS DU CONSEIL GENERAL DE CHASSORS ENCLAVE

Le 17 janvier 1795 (27 nivose An 3)

Nom des Individus	Qualité civile	Qualité politique	Qualité morale
Jean FRANCOIS	Cultivateur	maire	Honnête homme juste et instruit a la confiance de ses concitoyens
Jacques ROUSSEAU	Tonnellier	agent nationnal	Honnête homme a la confiance de ses concitoyens
Jean COMTE	Charpentier	officier municipal	Honnête homme a la confiance de ses concitoyens
Jean ROUSSEAU	Tuillier	officier municipal	idem
Louis PIÉ	Porcher	notable	idem
Pierre GIMON	Cultivateur	notable	idem
Jean GIMON	idem	notable	idea
autre Jean GIMON	idem	notable	idem
Jean VERNOU	idem	notable	idem
François BACHELIER	idem	notable	idem
Jean RÉGNIER	idem	notable	idem

Réf: série L 1015, archives départementale.

La lecture du même document établi dans chaque commune réserve quelques surprises ainsi à Jarnac, un individu est qualifié de " terroriste ".

Dans une autre commune, le maire du moment, subit les foudres des commissaires car il a soustrait son eau-de-vie à la réquisition, de plus il est qualifié de prétentieux, d'arriviste ... etc ...

Rappel: les documents administratifs ne deviennent archives qu'après 100 ans. Ils ne sont consultables qu'après ce délai, on comprend mieux pourquoi.

Ce document de la série L 1015, non daté du jour exact, comprend trois feuillets, reliés entre eux par une cordellette, établi la notion de Commune pour la première fois dans les archives.

Guilleminne

Membres du Conseil genl

Jean François onaire Cultes atur

Jacques Roullon agent M. Landis

Jean Conte idem }
Jean Rouppan tailleur .. } off. M. de

scus p^ré p^rocher

pp^r Pierre Gimon Cultes atur

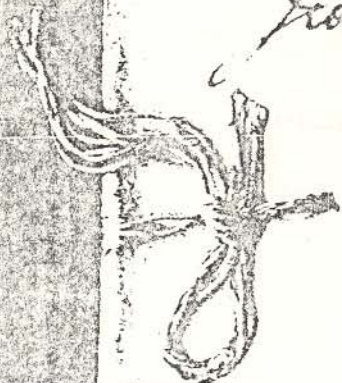
Jean Guion; idem
Antoine Jean Gimon, idem

Jean Vernou idem

François Bachelier tailleur

} notables

Jean Neguer greffier



Liberté Egalité fraternité Justice

L'an Troisième de la République française une
et indivisible, le Conseil général du peuple
de la Commune de Lille, en sa séance publique
du 20 Ventôse, a résolu de se réunir dans l'assemblée
générale de la Commune d'après l'invitation du Citoyen
Jacques-Nicolas Fournier notaire public adjoint
à la Commission d'audit de la Commune pour
l'organisation des municipalités décentralisées.

Le Citoyen Fournier s'est présenté et après
avoir fait connaître ses pouvoirs, a lu le procès-verbal
de l'objet de la convocation et a été élu par la
Assemblée pour l'organisation de la Commune.
En conséquence il a invité le peuple
à se réunir tous les renseignements qui sont
en son pouvoir et à inviter les membres de la
Commune à se réunir dans l'assemblée
générale.

L'assemblée formée présidée par le Citoyen
de la Commission, la liste des membres composant
le Conseil et le bureau et le bureau,

ASSEMBLÉE DE FORMATION DU "CONSEIL
MUNICIPAL" DE JULIENNE PERMETTANT LA
NAISSANCE DE LA COMMUNE

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

VERTU

L'an troisième de la république française une et indivisible, le conseil général et le peuple de la commune de JULLIENNE assemblés en la convocation de l'agent national dans la chambre commune d'après l'invitation du citoyen Jacques Nicolas FOURNIER notaire public adjoint à la commission du district de Cognac pour l'organisation des municipalités du district.

Le citoyen FOURNIER s'est présenté et après avoir fait enregistrer ses pouvoirs a nommé que l'objet de la convocation était de procéder à l'organisation du conseil général de cette Commune.

En conséquence il a invité le peuple à lui fournir tous les renseignements qui sont en son pouvoir sur chacun des membres sans haine ni passion.

L'assemblée présidée par l'adjoint de la commission, la liste des membres composants le dit conseil général déposée sur le bureau.

(suite page suivante)

Le jury est en a donné l'atteste et le jury
Ces l'atteste a unanimement dicté que tous
étaient dignes de continuer. Leurs fonctions
sont donc à la confiance.

Reçu il acte de ce jury pour
le bail.

J. Comptable

- ~~J. Rousseau~~ Jean Rousseau
- Louisie J. Vernon, François
- Simon J. Gimon, Simon J. Gimon
- perre picard Jean Haffon
- Jacques Albertin J. Gouvier
- Jean Forte Jean Picard
- François Bouvier J. Comptable

Le président en a donné lecture et le peuple consulté a unanimement déclaré que tous étaient dignes de continuer leurs fonctions et qu'ils avaient sa confiance.

De quoi il a été dressé le présent procès verbal.

On reconnaît les signatures de:

Jean COMPTE, Pierre ROUSSEAU, Jean ROUSSEAU, Louis PIÉ, Jean VERNOU, Pierre FRANCOIS, Pierre GIMON, Jean GIMON, Jean GIMON, Jean GIMON, Pierre PICARD, Jean MASSON, Jacques ARBOUIN, François BOUHIER, Jean CONTE, Pierre PICARD, François BOUHIER, Jean COMPTE.

A la lecture de ce document, le conseil de la commune est reconduit dans ses fonctions. C'est la première fois que l'on parle de commune de Julienne au lieu d'enclave de Chassors.

En fonction des remarques liées à la lecture des actes d'état civil qui font mention de commune de Julienne le 28 janvier 1795 on peut penser que l'acte de naissance du 26 1 1795 est encore écrit à la manière ancienne.

La reconnaissance officielle de la commune est comprise entre le 21 janvier 1795, date du compte-rendu de moralité et le 28 janvier, date de la première écriture sous l'appellation "commune".

Il est possible que les deux documents soit du même jour. Je ne saurai le confirmer.

33 - PHOTOGRAPHIE LOCALE ENTRE 1790 ET 1797.

- 34 - Quelques explications,
- 35 - Liste des Naissances, Mariages et Décès,
 - Lieu de résidence,
 - Métier,

PHOTOGRAPHIE LOCALE ENTRE 1790 ET 1797

liste des naissances, mariages et décès

La liste des noms çï-après est celle qui apparaît dans le registre d'état civil de la commune de Julienne. L'objectif de cette transcription est de mettre en évidence l'ensemble des petits détails qui font la vie d'un village.

Sur cette première page, chaque acte fait référence à l'Edit de novembre 1787. Cet Edit dit de "tolérance" à permis aux non-catholiques d'être reconnus officiellement comme citoyens du royaume. En effet il reconnaît aux protestants et aussi aux juifs le droit aux postes publics. Il n'autorise pas encore la liberté de culte. Les protestants sont donc enterrés à "la manière ordinaire".

Cette première page est donc une "mise à jour" de l'état civil en retard.

A l'exception de la page 35, l'ensemble du reste de la période étudiée nous montre la date de la déclaration à la maison commune, la date du fait au jour de l'évènement sur la base du calendrier républicain, sa concordance avec le calendrier grégorien. L'officier d'état civil en fonction n'est pas forcément le maire du moment, il peut aussi l'être.

Au tout début du registre, l'appellation en 1791 et 1792 est: enclave de Chassors.

A partir de fin 1792, c'est "commune de l'enclave de Chassors". L'acte de naissance du 26 1 1795 est établi selon cette appellation. Le 28 1 1795 pour la première fois apparaît la mention de commune de Julienne sur l'acte de naissance.

Pourtant les actes établis sur les feuillets pour les mariages et les décès continuent à employer le terme d'enclave de Chassors pendant encore plusieurs mois. Il est probable que le rédacteur ait copié sur l'acte précédent les mentions longues et répétitives (probablement perçues comme astreignantes).

On remarquera aussi certaines périodes très favorables aux mariages. En particulier celle de décembre 1795 à février 1796. Pour échapper à la conscription, (la république à besoin d'hommes au frontières de l'est) la meilleure façon est de faire "épousaille".

ETUDE DU REGISTRE D'ETAT CIVIL DE JULIENNE DU 9 MAI 1791 AU 22 SEPTEMBRE 1797

Enclave de Chassors Liste des non-catholiques

Date de la déclaration	Date de l'évènement	Officier Etat civil	N.M.D.	NOM du déclaré	Prénom	fils de	et de	Agé de
9 Mai 1791	29 4 1791	Pierre ROUSSEAU	N	PIED	Louis	Jacques PIED	Marie FERRAND	
24 Aout 1791	13 8 1791	Pierre ROUSSEAU	N	GUEDON	Judith Adélaïde	Charles Elie GUEDON	Suzanne Adélaïde PETIT	
Actes re- groupés du 4 Mars 1792	21 10 1790	Jean VERNOU	N	ARBOUIN	Marie Illovianna	Jacques ARBOUIN	M, Jeanne CHAPIOT	
	23 2 1792	Jean VERNOU	N	ARBOUIN	M, Sophie	Jacques ARBOUIN	M, Jeanne CHAPIOT	
	19 11 1791	Jean VERNOU	D	CHAPIOT	Jean Zacharie			
14 Mai 1792	14 5 1792	Jean VERNOU	N	VERNOU	Pierre	Pierre VERNOU	Jeanne BLANCHARD	
25 Mai 1792	31 10 1790	Jean VERNOU	N	MASSON	Paul	Jean MASSON	Jeane DESBORDS	
25 Mai 1792	18 4 1792	Jean VERNOU	N	MASSON	Jean Nicolas Alexis	"	"	
	26 10 1792	Jean VERNOU	D	MASSON	Paul	Jean MASSON	Jeane DESBORDE	2 ans
	3 11 1792	Jean VERNOU	D	ROUX	Paul Beau frère de Philippe Fé	Paul ROUX	Catherine MAROT	36 ans
17 Déc 1792	3 11 1792	Jean FRANCOIS	N	BOUTILLIE	Jean	Jean BOUTILLIE	Marie PIE	
	18 12 1792	Jean FRANCOIS	D	DROIT	Jean			52 ans
	31 12 1792	Philippe Fé	D	GIMON	Jean Cultivateur veuf de Marie MESNARD depuis 11 mois	Jean GIMON	Louise CAMUS	60 ans

Commune de l'enclave de Chassors

Election le 23 11 1792 de Philippe Fé (de la Barde) comme Officier Public pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès de l'enclave de Chassors.

Jean FRANCOIS a signé le 30 Janvier et le 5 Mai 1793 comme maire pour la naissance de Jean ANGELIER et Jeanne FRANCOIS,

Calendrier Républicain	Calendrier Grégorien	Officier Etat civil	N.M.D.	NOM du déclaré	Prénom	filz de	et de	Agé de
	17 1 1793	Philippe Fé	N	AUGERAUD	Pierre	Pierre AUGERAUD Journalier	Marie RABI	
	29 1 1793	Philippe Fé	N	ANGELIER	Jean	Jean ANGELIER Journalier	Marie CADRETTE	
	29 1 1793	Philippe Fé	D	CATINAUD	Marie	épouse de Jean COUTARD		
	2 2 1793	Philippe Fé	D	BARITE	Marguerite	épouse † Pierre COUTARD		92 ans
22 Pluviose 1	11 2 1793	Philippe Fé	M	MARSAN Soldat volontaire RAIMON	Jacques Marie	Pierre MARSAN Vigneron † Thomas RAIMON Laboureur	Marie ANGELIER Jeanne MASSÉE	33 ans 28 ans
	8 3 1793	Philippe Fé	N	PICHON	François	Pierre PICHON Tonnellier	Marie CATINAUD	
	15 3 1793	Philippe Fé	D	CATINAUD	Pierre	époux de † Jeanne CONTESSE		60 ans
	29 3 1793	Philippe Fé	D	CAMUS	Louise	épouse de † Jean GIMON		94 ans
	9 4 1793	Philippe Fé	M	MENARD Cultivateur à la Grange du Bois CORMELIER née à MACQUEVILLE, Veuve de	Pierre Marie	† Michel MENARD † Jean CORMELIER Jean CORMEAUD, Les Thuilleries	Jeanne MASSEZ Marie SEILLIER	28 ans
	10 4 1793	Philippe Fé	N N	SEGUINAUD SEGUINAUD	Louis François	Jean SEGUINAUD enfants jumeaux Journalier	Marguerite BERNARD	
	1 5 1793	Philippe Fé	D	PICHON	Pierre			17 jour
	5 5 1793	Philippe Fé	N	FRANCOIS	Jeanne	Jean FRANCOIS Cultivateur	Jeanne TONDUT	
	5 5 1793	Philippe Fé	N	COMPTE	Pierre	Jean COMPTE Cultivateur	Françoise BARRAUD	
	7 5 1793	Philippe Fé	D	COUTARD	Pierre	Julienne		70 ans
	15 5 1793	Philippe Fé	N N	PICHON PICHON	Pierre Marie	François PICHON enfants jumeaux Cultivateur	Marie GUERIN	
	22 5 1793	Philippe Fé	N	MAITTET	Jeanne	Jean MAITTET Thuillier	Marie GARNIER	
	17 6 1793	Philippe Fé	N	MAITTET	Elisabeth	Jean MAITTET Journalier	Marie JOUBERT	
	17 6 1793	Philippe Fé	D	CORMEAU	Marie	épouse de Pierre GUILLET Les Thuilleries		60 ans
	13 9 1793	Philippe Fé	N	PICARD	Marie	Pierre PICARD Journalier	Jeanne PICHON	
	23 9 1793	Philippe Fé	D	SEGUINAUD	François	Les Thuilleries		5 mois
	26 9 1793	Philippe Fé	D	GENESTE	Marguerite	Les Thuilleries		64 ans
	30 9 1793	Philippe Fé	M	VERNOU Laboureur de GIMON	Jean Julienne Marie	† Jean VERNOU † Jean GIMON	Jeanne BOUMARS † Jeanne MÉNAS	36 ans
	30 9 1793	Philippe Fé	M	MASSON Journalier CAILLETAU	Jean Jeanne	Jean MASSON Morice CAILLETAU de SALLES	Jeanne BERNARD † Nouricette NOURET	29 ans 25 ans

Commune de l'enclave de Chassors

Calendrier Républicain	Calendrier Grégorien	Officier Etat civil	N,M,D,	NOM du déclaré	Prénom	fils de	et de	Agé de
	4 10 1793	Philippe Fé	N	PORTIER	Louis	Louis PORTIER Laboureur à Les Thuilleries	Jeanne SEGUINAV	
	11 10 1793	Philippe Fé	D	DEBORDES de la Touche	Jeanne	épouse de Jean MASSON		42 ans
	3 11 1793	Philippe Fé	N N	BENDIST BENDIST	Pierre Jeanne	Pierre BENDIST enfants jumeaux	Marie EPAILLART	
	4 11 1793	Philippe Fé	D	EPAILLART de la Touche	Marie	épouse Pierre BENDIST		34 ans
	5 11 1793	Philippe Fé	D D	EPAILLART EPAILLART	Pierre Jeanne	de la Touche		2 jours 2 jours
	9 11 1793	Philippe Fé	D	COURTITIAT	Antoine	La Grange du Bois		50 ans
27 Frimaire 2	18 12 1793	Philippe Fé	D	ROUSSEAU Les Thuilleries	Jeanne	veuve de François MARTIN		50 ans
3 Nivose 2	23 12 1793	Philippe Fé	N	GEORGEON	Marguerite	Jean GEORGEON Journalier	Marie POUPART	
8 Nivose 2	29 12 1793	Philippe Fé	N	MAITRÉ	Jeanne	Antoine MAITRÉ Sieur de long	Jeanne ARMAND	
11 Nivose 2	31 12 1793	Philippe Fé	M	FIGEROU Cultivateur de la Maury de MASSON	Pierre Anne	† Pierre FIGEROU SAINT BRIC Jean MASSON Cultivateur	Marie MASSON Jeanne BERNARD	32 ans
13 Nivose 2	3 1 1794	Philippe Fé	D	MAITIÉ	Jeanne	de Julienne		5 jour
20 Nivose 2	10 1 1794	Philippe Fé	N	GUEDON	Julienne	Elie GUEDON	Suzanne Adélaïde PETIT	
22 Nivose 2	12 1 1794	Philippe Fé	D	PETRAU des Brebions	Marguerite	veuve de † Jean BERNARD		68 ans
24 Nivose 2	14 1 1794	Philippe Fé	M	DOYEN AUGERAUD	Philippe Jeanne	Antoine DOYEN municipalité DANIERE département Charente Pierre AUGERAUD Cultivateur	Marie NOBLET Françoise MANGARD	
25 Nivose 2	15 1 1794	Philippe Fé	M	PAPONNEAU Tuillier à Les Thuilleries PAPONNEAU Veuve de Jean CAMUS	Jean Marie	Jacques PAPONNEAU de Bourg Charente enclave de Chassors Pierre PAPONNEAU Les Thuilleries de Bourg Charente enclave de Chassors	† Marie TONDUT Marie GIMON	
27 Nivose 2	17 1 1794	Philippe Fé	M	BERNARD Cultivateur GOUILLARD	Pierre Jeanne	Pierre BERNARD † Pierre GOUILLARD de Bourg Charente commune de l'enclave de Chassors	Marie TEXIER Marie HUBERT	32 ans
27 Nivose 2	17 1 1794	Philippe Fé	M	BERNARD GOUILLARD	Jacques Anne	Pierre BERNARD Cultivateur † Pierre GOUILLARD de Bourg Charente commune de l'enclave de Chassors	Marie TEXIER Marie HUBERT	27 ans 22 ans
13 Pluviose 2	2 2 1794	Philippe Fé	D	AUGERAUD Julienne	Pierre	Louis AUGERAUD	Marie MANGARS	28 ans
18 Pluviose 2	7 2 1794	Philippe Fé	N	TONDUT	Pierre	Jean TONDUT	Marie BERTIN	
22 Pluviose 2	11 2 1794	Philippe Fé	M	GUILLET Agriculteur, veuf de Marie Les Thuilleries de Bourg Charente commune de l'enclave de Chassors BOISFERON	Pierre Marie	† Pierre GUILLET CORMEAU, Pierre BOISFERON de RICHEMONT	Jeanne GARNIER Anne RONDEAU	
23 Pluviose 2	12 2 1794	Morille Fé	M	GIMON Cultivateur GETRAUD	Jean Jeanne	† Jean GIMON François GETRAUD Cultivateur à NERCILLAC	† Marie MESNARD † Jeanne PISSOT	

Commune de l'enclave de Chassors

Calendrier Républicain	Calendrier Grégorien	Officier Etat civil	N,M,D,	NOM du déclaré	Prénom	fils de	et de	Agé de
23 Pluviose 2	12 2 1794	Morille Fé	M	GETRAUD Cultivateur GIMON	François Louise	François GETRAUD Cultivateur à NERCILLAC † Jean GIMON	† Jeanne PISSOT † Marie MESNARD	
23 Pluviose 2	12 2 1794	Morille Fé	M	RAIMOND Charpentier NERAUD	Pierre Marie	Pierre RAIMOND de JARNAC † Jean NERAUD	Catherine BEAU Marie HERVÉ de MÉRIGNAC	28 ans 22 ans
5 Ventose 2	24 2 1794	Philippe Fé	D	MONTAXIER Les Thuilleries	Jean	Jean MONTAXIER Bourg Charente	Jeanne SEBILLAUD	4 mois
9 Ventose 2	28 2 1794	Philippe Fé	D	REGNIER des Brebions	Pierre	Jean REGNIER	Jeanne BERNARD	26 mois
18 Ventose 2	9 3 1794	Philippe Fé	D	GIMON de Julienne	Jeanne	Pierre GIMON	Isabeau CARRÉE	28 mois
21 Ventose 2	12 3 1794	Philippe Fé	N	GIMON	Isabeau	Jean GIMON	Marie LACROIX	
21 Ventose 2	12 3 1794	Philippe Fé	N	MARSANT	Pierre	Pierre MORFAN/MARSANT	Jeanne MARTIN	
4 Germinal 2	25 3 1794	Philippe Fé	M	GIMON Cultivateur VERNOU	Jean Françoise	† Jean GIMON † Jean VERNOU	Jeanne MENART Jeanne BERNARD	
10 Germinal 2	31 3 1794	Philippe Fé	M	MARTINAUD Cultivateur LABADIE	Jean Anne	† Jacques MARTINAUD Cultivateur à chez Mart † Pierre LABADIE Maréchal à NERCILLAC	Jeanne SAULNIER Jeanne de MINXE † Marie GETRAUD	
19 Germinal 2	9 4 1794	Philippe Fé	N	GIMON	François	Pierre GIMON	Isabeau CARRÉE	
17 Floréal 2	7 5 1794	Philippe Fé	N	MARSAN	Joseph	Jean MARSAN Thuillier	Françoise GUERIN	
9 Prairial 2	29 5 1794	Philippe Fé	D	GIRARD	Marie	Pierre GIRARD Les Thuilleries	Elisabet MIRAMBEAU	6 ans
10 Prairial 2	30 5 1794	Philippe Fé	N	MENARD	Pierre	Pierre MENARD	Marie CORMELIER	
22 Prairial 2	11 6 1794	Philippe Fé	M	HEREAUD Cultivateur HELLIS	Pierre Marie	Jacques HEREAUD de CHASSORS Jean HELLIS Cultivateur à Julienne	Jeanne MEMAIN Marie BRIANS	
1 Messidor 2	19 6 1794	Philippe Fé	D	GIMON Julienne	François	Pierre GIMON Julienne	Elisabet CARRÉE	2 mois
17 Messidor 2	5 7 1794	Philippe Fé	D	RANSON Julienne	J. Frédéric	Charles RANSON de JARNAC	Marguerite BERTRAND	13 mois
9 Thermidor 2	28 7 1794	Philippe Fé	N	SAULNIER	Etienne	Etienne SAULNIER	Marie CONTE	
9 Thermidor 2	28 7 1794	Philippe Fé	N	DAGNAUD	Magdalaine	Etienne DAGNAUD Les Thuilleries	Jeanne LEGERON	
11 Thermidor 2	30 7 1794	Philippe Fé	N	MASSON	Anne	Jean MASSON de Julienne	Anne CAILLAUD	
22 Thermidor 2	10 8 1794	Philippe Fé	D	DROIT	Marie	Jean DROIT de Julienne	Jeanne FERAND	6 ans
30 Thermidor 2	17 8 1794	Jean TONDUT	D	Fé	Philippe Agriculteur à la Barde	Louis Fé	Marie RANBAUD	63 ans
1 Fructidor 2	18 8 1794	Jean TONDUT	D	TONDUT	Pierre Les Thuilleries	Jean TONDUT	Maris BERTIEN	6 mois
1 Fructidor 2	18 8 1794	Jean TONDUT	D	FIGEROU Agriculteur à	Pierre Les Thuilleries	Pierre FIGEROU	Marie MASSON	33 ans
25 Fructidor 2	12 9 1794	Jean TONDUT	D	MORILLON Les Thuilleries	Marie	Jacques MORILLON	Marie MATIEU	12 ans

Commune l'enclave de Chassors

Calendrier Républicain	Calendrier Grégorien	Officier Etat civil	N,M,D,	NOM du déclaré	Prénom	filz de	et de	Agé de
4 Vendémiaire 3	26 9 1794	Jean TONDUT	D	MORILLON Les Thuilleries	Jeanne	Jacques MORILLON	Marie MATIEU	4 ans
11 " 3	3 10 1794	Jean TONDUT	D	MAILLET Les Thuilleries	Elisabeth	Jean MAILLET	Marie JEQUBERD	15 mois
1 Brumaire 3	1 10 1794	Jean TONDUT	D	BALLET Julienne	Marguerite	Etienne BALLET	Mergerite RODOS	8 ans
2 " 3	2 10 1794	Jean TONDUT	D	DEANIOS Julienne	Jeanne	François DEANIOS	Marie FAIREN	16 ans
12 Brumaire 3	3 11 1794	Jean TONDUT	M	CHABEAUDIÉ Cultivateur à JEAULIEN	Pierre Julienne Marie	† Pierre CHABEAUDIE Huissier Elie JEAULIEN Tanneur de Bellejoie	Françoise BOUCLIER † Marie BALLE	
14 Brumaire 3	5 11 1794	Jean TONDUT	N	VERNOU Julienne	Marie	Jean VERNOU	Marie GIMON	
21 " 3	12 11 1794	Jean TONDUT	D	GIRARD Les Thuilleries	Jean	Pierre GIRARD	Elisabeth MIRANBAUD	3 ans
21 " 3	12 11 1794	Jean TONDUT	D	COUJART Julienne	François			72 ans
24 " 3	15 11 1794	Jean TONDUT	D	CONTE Julienne	Jean	Pierre CONTE	Jeanne SEGUINAU	2 ans
11 Frimaire 3	2 12 1794	Jean TONDUT	N	BERNARD La Touche	Jeanne	Pierre BERNARD	Jeanne GOULARD	
12 Nivose 3	2 1 1795	Jean TONDUT	M	GENTIS Cultivateur MASSON La Touche	Mathieu Marie	Jacques GENTIS au Boc de SEGONZAC, veuf de Jeanne † Jacques MASSON	Jeanne MASSON LAPINOTTE Mergerite PRECCAC	
22 " 3	12 1 1795	Jean TONDUT	M	ALIX Cultivateur DROIT	Jacques Marie	† Jacques ALIX Cultivateur à St Fraine † Jean DROIT Julienne	Marie MASSON Jeanne FERREND	31 ans 32 ans
6 Pluviose 3	26 1 1795	Jean TONDUT	N	GIMON Julienne	Jean	Jean GIMON	Françoise VERNOU	
<u>Première citation de: "COMMUNE DE JULIENNE"</u>								
8 Pluviose 3	28 1 1795	Jean TONDUT	N	FIGEROU Julienne	Pierre	† Pierre FIGEROU	Anne MASSON	
21 Pluviose 3	10 2 1795	Jean TONDUT	D	RABY La Touche	Marie			75 ans
21 " 3	10 2 1795	Jean TONDUT	D	SEAUNIÉ La Touche	Etienne			6 mois
24 Pluviose 3	13 2 1795	Jean TONDUT	N	PICHON Julienne	Jeanne	Pierre PICHON	Marie CATINEAU	

Commune l'enclave de Chassors

Calendrier Républicain	Calendrier Grégorien	Officier Etat civil	N.M.D.	NOM du déclaré	Prénom	filz de	et de	Agé de
20 Ventose 3	11 3 1795	Jean TONDUT	N	CONTE Julienne	Pierre	Pierre CONTE Julienne	Jeanne SEGUINEAU	
9 Germinal 3	30 3 1795	Jean TONDUT	N	VERNOU Julienne	Jeanna	Pierre VERNOU Julienne	Jeanne BLANCHARD	
1 Floréal 3	20 4 1795	Jean TONDUT	M	NONBALLAIS Thuillier TARD	Pierre Marie	† Pierre NONBALLAIS Bouthiers Pierre TARD Thuillier à Les Thuilleries	† Jeanne ROUSSAU Marie SEGUINAU	majeur majeure
6 Floréal 3	26 4 1795	Jean TONDUT	N	LAINÉ La Touche	Marie	René LAINÉ La Touche	Marie TIFFON	
14 Floréal 3	3 5 1795	Jean TONDUT	N	HEROS Julienne	Marie	Pierre HEROS Julienne	Marie ELIS	
16 Floréal 3	5 5 1795	Jean TONDUT	N	CONTE	Jean	François CONTE	Marie BARDET	
16 Floréal 3	5 5 1795	Jean TONDUT	N	CONTE du village du	Louis Torchos	Torchos		
23 " 3	13 5 1795	Jean TONDUT	M	GILBERT Cultivateur à Bourg MIGNON veuve de Pierre	Pierre Jeanne BALLET	Symon GILLERBERT veuf de Jeanne ROUSSAU † Pierre MIGNON Les Thuilleries	Marie MODET Jeanne GARNIE	37 ans 44 ans
29 " 3	19 5 1795	Jean TONDUT curateur* antoine ROBIEN de COGNAC	M	GIRARD Cultivateur ROUSSAU	Jacques Marie	† Jacques GIRARD de BOUTHIER Pierre ROUSSAU Les Thuilleries	Madelenne MORAU Jeanne ROUSSAU	20 ans Majeure
10 Prairial 3	30 5 1795	Jean TONDUT	D	RENIÉ La Touche	Jean			44 ans
2 Messidor 3	20 6 1795	Jean TONDUT	N	ARBOIN Julienne	Françianne	Jacques ARBOIN Julienne	Marie CHAPIOT	
15 Thermidor 3	3 8 1795	Jean TONDUT	N	BERNARD La Touche	Jacques	Jacques BERNARD La Touche	Anna GOULIARD	
6 Fructidor 3	24 8 1795	Jean TONDUT	N	GIMON Julienne	Elisabeth	Pierre GIMON Julienne	Elisabeth CARRÉE	
Jour des Vertus	18 9 1795	Jean TONDUT	N	MARCENT Les Thuilleries	Jacques	Jacques MARCEN	Marie RÉMON	

* Curateur: personne chargée par le juge des tutelles de représenter un mineur dans ses actes administratif. Le marié est mineur, le curateur est le gage légal.

Table des Naissances, Mariages et Décès de l'AN 4 soit du 23 9 1795 au 21 9 1796

Commune de l'enclave de Chassors

Date de la déclaration	Date de l'évènement	Officier Etat civil	N,M,D.	NOM du déclaré	Prénom	fil de	et de	Agé de
1 Vendémiaire 4	23 9 1795	Jean TONDUT	D	DOYEN	Marie	Fillipe DOYEN Bourg de Jullienne	Jeanne OGEROS	6 mois
23 "	4 16 10 1795	Jean TONDUT	N	PAPONNAUD	Marie	Jean PAPONNAUD Village des Tuilleries	Marie PAPONNEAUDE	
27 "	4 20 10 1795	Jean TONDUT	N	PORTIÉ	Jeanne	Louis PORTIÉ Village des Tuilleries	Jeanne SEGUINAU	
27 "	4 20 10 1795	Jean TONDUT	N	COUTART	Pierre	Jean COUTART Jullienne	Marie DIEU	
5 Frimaire 4	27 11 1795	Jean TONDUT	N	MORILLON	Marie	Jacques MORILLON Jullienne	Marie MATIEU	

COMMUNE DE JULIENNE

17 Frimaire 4	9 12 1795	Ch Elie GUEDON	M	FRANCOIS Cultivateur TONDUT	Jean Marie	Jean FRANCOIS Cultivateur à la Barde Jean TONDUT Les Tuilleries	† Jeanne SAULNIER de Jullienne † Jeanne ARCHAMBEAU	19 ans 23 ans
19 "	4 11 12 1795	Ch Elie GUEDON	D	MASSON	Anne	Jean MASSON Cultivateur au Bourg de Jullienne		16 mois
28 "	4 20 12 1795	Ch Elie GUEDON	D	FIGEROU	Pierre	† ? FIGEROU Bourg de Juillienne	Anne MASSON	11 mois
5 Nivose 4	27 12 1795	Ch Elie GUEDON	D	GETREAU	Jeanne	épouse de Jean GIMON Cultivateur au Bourg de Juillienne		30 ans
6 "	4 28 12 1795	Ch Elie GUEDON	M	REIGNIER Domestique à Jullienne DESIGNES Domestique à Jullienne	Pierre Jeanne	François REIGNIER Cultivateur du Poteau de Chassors Pierre DESIGNES de Sonnevillie à Lignièrès	Jeanne COURT Marie TOUZÉ	20 ans 21 ans
8 "	4 30 12 1795	Ch Elie GUEDON	M	SEGUINEAU Tuillier à Les Tuilleries MIRAMBEAU	Jean Jeanne	Pierre SEGUINEAU Tuillier à Les Tuilleries Jean MIRAMBEAU Tuillier	† Jeanne GARNIER Marie CORMENIER	25 ans 28 ans
28 "	4 19 1 1796	Ch Elie GUEDON	M	AUGEREAU Cultivateur COUTARD	Jean Marie	Pierre AUGEREAU Cultivateur à Jullienne Pierre COUTARD Cultivateur à Jullienne	Françoise MANGARD Marie REIGNIER	17 ans 22 ans
28 "	4 19 1 1796	Ch Elie GUEDON	M	COUTARD Cultivateur AUGEREAU Cultivateur	Pierre Marie	Pierre COUTARD Cultivateur à Jullienne Pierre AUGEREAU Cultivateur à Jullienne	Marie REIGNIER Françoise MANGARD	17 ans 22 ans
28 "	4 19 1 1796	Ch Elie GUEDON	M	FERRAND Cultivateur à Tillou de Bourg PIED	Jacques Louise	† Elie FERRAND Charente Louis PIED Cultivateur aux Tuilleries	Elisabeth ROY Anne JOUBERT	40 ans 21 ans
1 Pluviose 4	21 1 1796	Elie GUEDON	N	TONDUT	Jacques	Jean TONDUT Cultivateur à La Grange du Bois	Marie BERTIN	

COMMUNE DE JULIENNE

Date de la déclaration	Date de l'évènement	Officier Etat civil	N,M,D.	NOM du déclaré	Prénom	filz de	et de	Agé de
13 " 4	3 2 1796	Ch Elie GUEDON	M	FRANCOIS Cultivateur VOUZELEAU	Pierre Marie	Jean FRANCOIS Cultivateur à la Barde Jean VOUZELEAU Cultivateur à la Grande du Bois	† Jeanne SAULNIER Jeanne DUPUY	19 ans 25 ans
13 " 4	3 2 1796	Ch Elie GUEDON	M	GORIN SAULNIER	Pierre Jeanne	Pierre GORIN Cultivateur à La Maury † Etienne SAULNIER Cultivateur à La Chaignaie de Julienne	Marie TOUPET de St Brice Jeanne BOISFERON	19 ans 19 ans
17 " 4	7 2 1796	Ch Elie GUEDON	N	ALIX	Marie Sophie	Jacques ALIX Cultivateur à Julienne	Marie DROUET	
20 Pluiose 4	10 2 1796	Ch Elie GUEDON	N	GOUILLARD	Pierre	Pierre GOUILLARD Cultivateur à la Touche	Magdeleine SEGUINAUD	
28 " 4	18 2 1796	Ch Elie GUEDON	N	ANGELIER	Pierre	Jean ANGELIER Cultivateur aux Tuilleries	Marie COUURETTE	
30 " 4	19 2 1796	Ch Elie GUEDON	N	SAULNIER	Jeanne	Etienne SAULNIER Cultivateur à Julienne	Marie CONTE	
2 Ventose 4	21 2 1796	Ch Elie GUEDON	N	GIMON	Pierre	Jean GIMON Cultivateur à Julienne	Françoise VERNOU	
17 " 4	8 3 1796	Ch Elie GUEDON	N	MIELLIER	Antoine	Antoine MIELLIER Scieur de long à Julienne	Jeanne ARMAND	
21 " 4	12 3 1796	Ch Elie GUEDON	N	BALLUET	Marie	Pierre BALLUET Cultivateur aux Tuilleries	Catherine BALLUET	
22 " 4	13 3 1796	Ch Elie GUEDON	N	PICARD	Pierre	Pierre PICARD Masson à Julienne	Jeanne PICHON	
22 " 4	13 3 1796	Ch Elie GUEDON	D	BALLUET	Marie	Pierre BALLUET Cultivateur au Village des Tuilleries	Catherine des Tuilleries	1 jour
16 Germinal 4	6 4 1796	Jean FRANCOIS Adjoint	N	GUEDON	Cezard	Charles Elie GUEDON Agent municipal du Village des Tuilleries	Suzanne Adelaïde PETIT	
2 Messidor 4	21 6 1796	Ch Elie GUEDON	M	BERTRAND Cultivateur HERMAUD Cultivateur à Julienne	Jean Marie	Jean BERTRAND à Julienne † Jean HERMAUD Cultivateur au Buger de Ste Sève	Anne BARRAUD Marie MARTIN	26 ans 20 ans
7 Theraidor 4	26 7 1796	Ch Elie GUEDON	M	HERAUD Cultivateur MASSON	Pierre Anne	† Jacques HERAUD Jean MASSON Cultivateur	Jeanne MESMIN Jeanne BERNARD veuve de Pierre FIGERDU	27 ans 29 ans
5 Fructidor 4	23 8 1796	Ch Elie GUEDON	N	PETIT	Eugène	J. Benjamin PETIT Agriculteur à Julienne	Claire SEIGNETTE	

Commune de Julianne

Table des Naissances, des Mariages et des Décès de l'AN 5 soit du 22 9 1796 au 21 9 1797

Date de la déclaration	Date de l'évènement	Officier Etat civil	N,M,D.	NOM du déclaré	Prénom	fils de	et de	Agé de
7 Vendémiaire 5	29 9 1796	Ch Elie GUEDON	D	MOREAU	Henri	époux de Elizabeth Jeanne MARTAIN		55 ans
8 "	5 30 9 1796	Ch Elie GUEDON	N	COUTARD	Pierre	Pierre COUTARD Cultivateur à Juillienne	Marie AUGEREAU soeur jumelle décédée à la naissance	
19 "	5 11 10 1796	Ch Elie GUEDON	D	COUTARD	Pierre	Pierre COUTARD Cultivateur à Juillienne		12 jours
25 "	5 17 10 1796	Ch Elie GUEDON	D	PAPONEAU	Marie	Jean PAPONEAU Cultivateur à Juillienne		1 an
25 "	5 17 10 1796	Ch Elie GUEDON	D	GIMON	Pierre	Jean GIMON Cultivateur à Juillienne		7 mois
30 "	5 22 10 1796	Ch Elie GUEDON	N	MASSON	Jean	Jean MASSON Cultivateur à Julianne	Anne CAILLETEAU	
3 Brumaire 5	25 10 1796	Ch Elie GUEDON	D	COMTE	Pierre	Pierre COMTE Charpentier à Juillienne		2 ans
3 "	5 25 10 1796	Ch Elie GUEDON	N	CONTE	Jean	Pierre CONTE Charpentier à Julianne	Jeanne SEGUINEAU	
6 "	5 28 10 1796	Ch Elie GUEDON	D	MASSON	Jean	Jean MASSON Cultivateur à Juillienne		8 jours
3 Frimaire 5	24 11 1796	Ch Elie GUEDON	N	FERRAND	Jacques	Jacques FERRAND Cultivateur à Les Tuilleries	Louise PIED	
27 "	5 18 12 1796	Ch Elie GUEDON	N	PAPONNEAUD	Marie	Jean PAPONNEAUD Cultivateur à Les Tuilleries	Marie PAPONNEAUD	
6 Nivose 5	27 12 1796	Ch Elie GUEDON	M	DRUINEAUD	Jean	Jean DRUINEAUD Cultivateur à Julianne	Marie BRIAND	32 ans
				AUGEREAU	Marie	Louis AUGEREAU Cultivateur à Julianne	Marie MANGARDS	24 ans
7 "	5 28 12 1796	Ch Elie GUEDON	N	AUGERAUD	Marie	Jean AUGERAUD Cultivateur à Julianne	Marie COUTARD	
6 Pluviose 5	26 1 1797	Ch Elie GUEDON	N	GUERIN	Marie	père inconnu	Jeanne GUERIN de Juillienne née à Narcillac	
20 "	5 9 2 1797	Ch Elie GUEDON	M	CORMELIER	Jean	† Jean CORMELIER	Marie SELLIER	32 ans
				MIRAMBAUD	Marie	Jean MIRAMBAUD	Marie CORMELIER	35 ans
				Les Tuilleries				
9 Ventose 5	28 2 1797	Ch Elie GUEDON	N	FRANCOIS	Marie	Pierre FRANCOIS Cultivateur à la Grange	Marie VOUZELEAU	
12 "	5 3 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	GORIN	Pierre	Pierre GORIN Cultivateur à Les Tuilleries	Jeanne SAULNIER	
13 "	5 4 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	PICHON	Elizabeth	Pierre PICHON Tonnellier à Juillienne	Marie CATINAUD	
13 "	5 4 3 1797	Ch Elie GUEDON	D	MARSANT	Marie	Jean MARSANT Tuillier au Village des Tuilleries	Françoise GUERIN	4 ans

Commune de Julienna

Date de la déclaration	Date de l'évènement	Officier Etat civil	N,M,D.	NOM du déclaré	Prénom	filz de	et de	Agé de
18 " 5	9 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	GIMON	Marie	Pierre GIMON Cultivateur à Juillienne	Elizabeth CARRÉ	
19 " 5	10 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	HERAUD	Jean	Pierre HERAUD Cultivateur à Juillienne	Marie ELIE	
26 " 5	17 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	TONDUT	Magdeleine	Pierre TONDUT Cultivateur à Les Tuilleries	Marie SABDURAUD	
27 " 5	18 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	FRANCOIS	Jean	Jean FRANCOIS Cultivateur à la Barde	Marie TONDUT	
30 " 5	21 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	HERAUD	Anne	Pierre HERAUD Cultivateur à Juillienne	Anne MASSON	
7 Germinal 5	28 3 1797	Ch Elie GUEDON	N	SEGUINAUD	Jeanne	Jean SEGUINAUD Cultivateur à Les Tuilleries	Jeanne MIRAMBAUD	
14 " 5	4 4 1797	Ch Elie GUEDON	N	CATINAUD	Jean	Jean CATINAUD Cultivateur à Juillienne	Marie PERAUD	
2 Prairial 5	22 5 1797	Ch Elie GUEDON	D	MOUCHETEAU	Jean	Jean MOUCHETEAU en nourrice chez P. ANGELIER au Village des Tuilleries	Marguerite SABOURAUD	2 mois de Soubérac commune de Gensac
3 " 5	23 5 1797	Ch Elie GUEDON	N	DAGNAUD	Henriette	Etienne DAGNAUD Cultivateur à Les Tuilleries	Jeanne LEGERON	
19 Messidor 5	8 7 1797	Ch Elie GUEDON	N	MESNARD	Jeanne	Pierre MESNARD Cultivateur à la Grange	Marie CORMELIER	
21 " 5	10 7 1797	Ch Elie GUEDON	N	GIMON	François	Jean GIMON Cultivateur à Juillienne	Marie LACROIX	
26 " 5	15 7 1797	Ch Elie GUEDON	N	MARSANT	Jean	Jacques MARSANT Cultivateur à Les Tuilleries	Marie RAIMON	
5 Thermidor 5	24 7 1797	Ch Elie GUEDON	N	MAITTET	Jeanne	Pierre MAITTET Cultivateur à la Touche	Jeanne FRANCOIS	
19 " 5	7 8 1797	Ch Elie GUEDON	N	COUTARD	Pierre	Pierre COUTARD Cultivateur à Juillienne	Marie AUGERAUD	
18 Fructidor 5	5 9 1797	Ch Elie GUEDON	N	ROUSSEAU	Jeanne	Jacques ROUSSEAU Cultivateur à Les Tuilleries	Jeanne BUREAU	
3ème Jour Compl Jour du Travail	19 9 1797	Ch Elie GUEDON	D	GUERIN	Marie	père inconnu vivant à Juillienne chez François PICHON son oncle	Jeanne GUERIN	4 mois

45 - LISTE DES RÉSIDENTS DE 1792 A 1797 CITÉS EN TÉMOINS DANS LES ACTES D'ÉTAT CIVIL.

Note de l'auteur:

Dans la liste des noms relevés qui suit, on peut constater qu'il n'y a pas beaucoup de "témoins" venant des communes voisines.

Les témoins cités pour des mariages qui viennent de l'extérieur de la commune sont rares. On se marie entre voisins. La règle dominante est le maintien de "l'outil de production" agricole, gage de la survie, dans le meilleur état possible.

D'un côté, les exploitations sont éclatées au moment des "partages" entre les enfants, de l'autre, les mariages regroupent les "morceaux".

Cette situation, caractéristique du Sud de la France a conduit aux petites exploitations morcellées de type familiales avec un habitat dispersé.

A contrario, au Nord de la Loire, l'ainé "héríte". Les autres enfants sont plus ou moins dédommagés s'ils ont travaillés avec les parents et l'ainé. Souvent, ils partent ou alors sont domestique chez l'ainé.

Les exploitations sont importantes en taille et en personnel. L'habitat est groupé en gros bourg. Le type est industriel.

LISTE DES RESIDANTS ET TEMOINS DE LA COMMUNE DE JULIENNE DE 1791 A 1797ORTENU PAR LA LECTURE DE L'ETAT CIVIL DIT DE 1791 A 1802

Cette liste reprend chaque fois que possible l'indication du lieu et la nature du métier pratiqué, les manquants résultent de l'imprécision du registre. Les lieux sont transcrits fidèlement, ils sont en majuscule pour les noms de lieux autre que de la commune. Il y a peu de personnes venant de l'extérieure de la commune même sur les actes de mariages.

Jacques	ALIX	de Jullienne	Domestique à la paroisse de St Pierre
Jacques	ALIX	de Jullienne	Cultivateur
Jacques	ALIX	de St FRAINE	Cultivateur
Jacques	ARBDIN	de Jullienne	Cultivateur
Jean	AUGERAUD	de Jullienne	Cultivateur
Louis	AUGERAUD	de Jullienne	Cultivateur
Pierre	AUGERAUD	de Jullienne	Cultivateur
Jean	ANGELIER	des Thuilleries	Cultivateur
Pierre	ANGELIER	des Thuilleries	Cultivateur
Etienne	BALLET	de Jullienne	Cultivateur
Mergerite	BALLET	de Jullienne	
Pierre	BALLUET	des Thuilleries	Cultivateur
Marguerite	BARITE		
François	BARON	de Jullienne	Tapissier (<i>sens probable de bourrelier</i>)
Jacques	BEAU		
Pierre	BENDIST		
Jacques	BERNARD	de La Touche	Cultivateur
Pierre	BERNARD	de La Touche	Cultivateur
Jean	BERTRAND	de Jullienne	Cultivateur
Pierre	BLANCHARD	de SONNEVILLE	Cultivateur
Marc	BLANCHARD		
Jean	BLANQUET		
Pierre	BOISFERON	de RICHEMONT	
François	BOUIER	de Jullienne	Tailleur
Jean	BOUTILLÉ		
Marie	BRIAND	de Jullienne	Sage Femme épouse de Jean DROUINAUD
Alexandre	BUREAU		
Jean	CATINAUD	de Jullienne	Cultivateur
Pierre	CENIS	de SONNEVILLE	Tailleur de pierre
Pierre	CHABEAUDIÉ	de St Pierre d'ARCHIAC	Cultivateur
Jean	CHEREAU		
Pierre	CHATON	des Thuilleries	Tonnellier
Henriette	CHEVALIER		
Jean	COMTE	de Jullienne	Charpentier
François	COMTE	du Torchos	
Germain	COMTE	de Jullienne	Charpentier
Pierre	COMTE	de Jullienne	Charpentier
Claude	CONOR		
Marie	CORMEAU	des Tuilleries	
Jean	CORMELIER	de MACQUEVILLE	
Jean	COUTARD	de Jullienne	Cultivateur
François	COUTARD	de Jullienne	
Pierre	COUTARD	de Jullienne	Cultivateur
	COURANT	de COGNAC	Perruquier
Antoine	COURTIIAT	de la Grange du Bois	

Etienne	DAGNAUD	des Thuilleries	Cultivateur
François	DANIAUD		
Jean	DANIAUD		
Philippe	DAVID	de CHASSORS	Cordonnier
Jeanne	BEBORDE		
Jean	DELAGE		
Jean	DELAUNAIS	de FORT SEVERE (Ste SEVERE)	
Marie	DIEU	de Jullienne	
Fillipe	DOYEN	de Jullienne	
Jean	DROIT	de Jullienne	
Jean	DROUINAUD	de Jullienne	Cultivateur
Jean	DUPUY		
Jean	ELIE		
Pierre	EPAILLART	de la Touche	
Jean	FAUREAU		
Barthélémy	FAVEROS		
Philippe	Fé	de la Barde	Cultivateur, Officier municipal
Jacques	FERRAND	des Thuilleries	Cultivateur
Jean	FERRAND		
Pierre	FERRAND		
Jean	FIGEROU	La Maurie de ST BRICE	Cultivateur
Pierre	FIGEROU	de Jullienne	
Jacques	FONTENEAUX	de St FORT sur le NE	
Jean	FRANCOIS	de La Barde	Cultivateur
Jean	FRANCOIS	de Jullienne	Cultivateur, Maire
Pierre	FRANCOIS	de La Barde	Cultivateur
Jean	GATINAUD		
Jean	GARNIER		
Jacques	GENTIS	le Boc de SEGONZAC	Cultivateur
Mathieu	GENTIS		Cultivateur
Pierre	GENTIS		
Jean	GEORGEON		Journalier
François	GETRAUD	de NERCILLAC	Cultivateur
François	GETRAUD	de Jullienne	Cultivateur fils du précédent
Pierre	GILLEBERT	de BOURG CHARENTE	Cultivateur
Jean	GIMON	de Jullienne	Cultivateur dit Jeanmon, marchand
Pierre	GIMON	de Jullienne	Cultivateur
Jacques	GIRARD	de BOUTHIER	Cultivateur
Pierre	GIRARD	des Thuilleries	Tuillier
Jean	GIRQUIN	de Ste SEVERE	Cultivateur
Jean	GODINAUD	de Jullienne	Cultivateur
Pierre	GORIN	de la Maury St BRICE	Cultivateur
Pierre	GOUILLARD	de La Touche	Cultivateur
Charles Elie	GUEDON	de Jullienne	Cultivateur, Maire
Julienne	GUEDON		
Paul	GUEDON	de CRITEUIL	Agriculteur
Pierre	GUILLET	des Thuilleries	Agriculteur
Pierre	HEROS, HERAUD		de Jullienne Cultivateur
Jean	HELLIS	de Jullienne	Cultivateur
Marie	JACQUAUD		
Elie	JEALIEN	de Bellejoie	Tanneur

Anne	LABADIE		
Antoine	LACLUZILIERE		
Pierre	LAGROIS	de Jullienne	
René	LAINÉ	de La Touche	
Pierre	LEGER	de NERCILLAC	Notaire public
Jean	LONGUEVILLE	de CHASSORS	
Jean	MAILLET	des Thuilleries	
Antoine	MAITRÉ / LIÉ		Scieur de long
Jean	MAITTET	des Tuilleries	Thuillier
Jean	MAITTET	des Tuilleries	Journalier
Jacques	MARSAN	municipalité enclave de	Chassors Soldat volontaire
Jean	MARSAN	des Thuilleries	Tuillier
Jacques	MARCEN / ANT	des Thuilleries	Cultivateur
Pierre	MARSANT	des Thuilleries	Cultivateur
Jean	MASSON	de Jullienne	Cultivateur
Jacques	MASSON	de La Touche	
Pierre	MASSON		
Jean	MESNARD	de CHASSORS	Tonnelier
Jean	MESNARD	de Brassac	
Pierre	MESNARD	de La Grange du Bois	Cultivateur
Pierre	METIER		
Antoine	MIELLIER	de Jullienne	Scieur de long
Jean	MIGNON	de La Grange du Bois	Cultivateur
Pierre	MIGNON	des Thuilleries	
Jean	MINGUENOT	de Ste SEVERE	
Jean	MIRAMBEAU	des Thuilleries	Thuillier
François	MIRAMBEAUD		
Pierre	MONBALLAIS	Bourg de BOUTIERS	Thuillier
Jean	MONTAXIER	à Torchos de BOURG CHARENTE	
Ferdinand	MOREAU	de Bellejoie	Cultivateur
Nicolas	MORILLON		
Jacques	MORILLON	des Thuilleries	
Pierre	NAUD	de Ste SEVERE	
Jean	NORMANDIE		
Jean	NOUZELEAU	de la Grange du Bois	Cultivateur
Jean	PAPONAU	des Thuilleries	Tuillier
Jacques	PAPONNEAU	des Tuilleries	Tuillier
Jean Benjamin	PETIT	de Jullienne	Agriculteur
Benjamin	PETIT	de Jullienne	Cultivateur
Bernard	PETIT	de Jullienne	Chirurgien puis Officier de Santé
Jean Baptiste	PETIT		
Marie	PETIT		
Marguerite	PETRAU	des Brebions	Cultivateur
Pierre	PHILIPPEAUX	de NARCILLAC	Charpentier
François	PICHON	de Jullienne	Cultivateur
Pierre	PICHON	de Jullienne	Tonnelier
Jacques	PIED	des Thuilleries	Maréchal
Louis	PIED		Porcher
Pierre	FIQUARD	de Jullienne	Masson
François	PISSOT		
Jean	PLUMEJAUD	de JARNAC	Notaire public
Louis	PORTIER	des Thuilleries	
Barthélémy	PRUDHOMME	de Ste SEVERE	Cultivateur

Jean	RABI le jeune		de St PREUIL
Marie	RABI	de La Touche	
Pierre	RAIMOND	de JARNAC	Charpentier
Jean	RAIMON		
Charles	RANSON	de JARNAC	
Jean	REGNIER	des Brebions	
François	REIGNIER	de Jullienne	Cultivateur
Pierre	REIGNIER	du Poteau de CHASSORS	Cultivateur
François	RENETAUD		
Jean	RENIÉ	de La Touche	
Jacques	ROUSSAUD		Tonnellier, Agent national
Jacques	ROUSSEAU	des Thuilleries	Cultivateur
Jean	ROUSSEAU		Tuillier
Pierre	ROUSSEAU	des Tuilleries	Officier municipal
Paul	ROUX		
Jacques	ROY		
Jean	ROY	de BOURG CHARENTE	Cultivateur
Jacques	SABOURAUD		
Pierre	SABOUREAU		
Jean	SAGE	de Jullienne	Cultivateur
Etienne	SAULNIÉR	de la Chanies, Chaignaie	Cultivateur
Jean	SEGUINAU	des Thuilleries	Tuillier
Marie	SEGUINAU	des Thuilleries	
Pierre	SEGUINEAU		
Gabriel Elie Louis		SEIGNETTE	LA ROCHELLENégociant
Pierre	TARD	des Thuilleries	Tuillier
Jean	TEURLAIS	de BOURG CHARENTE	Passager (<i>porteur en barque</i>)
Jean	THOMAS	de Jullienne	Cultivateur
Gabriel	TOMAS		
Jean	TONDUT	de la Grange du Bois	Cultivateur
Pierre	TONDUT	des Thuilleries	Cultivateur
Jean	VERNOU	de Jullienne	Officier Municipal
Jean	VERNOU	de Jullienne	Laboureur
Pierre	VERNOU		

50 - DIVERS.

- 52 - Calendrier républicain et table de conversion,
- 54 - Copie de quelques actes,
- 59 - Mémoire vive des anciens,

CORRESPONDANCE DU CALENDRIER REPUBLICAIN ET DU CALENDRIER GREGORIEN

Ere Républicaine		I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV
Ere Grégorienne		1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805
1er Vendémiaire	Septembre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1er Brumaire	Octobre	22	22	22	23	22	22	22	23	23	23	23	24	23	23
1er Frimaire	Novembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
1er Nivose	Décembre	21	21	21	22	21	21	21	22	22	22	22	23	22	22
Ere Grégorienne		1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800	1801	1802	1803	1804	1805	
1er Pluviose	Janvier	20	20	20	21	20	20	20	21	21	21	21	22	21	
1er Ventose	Février	19	19	19	20	19	19	19	20	20	20	20	21	20	
1er Germinal	Mars	21	21	21	21	21	21	21	22	22	22	22	22	22	
1er Floréal	Avril	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	
1er Prairial	Mai	20	20	20	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	
1er Messidor	Juin	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	21	20	
1er Thermidor	Juillet	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	21	20	
1er Fructidor	Août	18	18	18	18	18	18	18	19	19	19	19	19	19	

UTILISATION; A la lecture dans un acte d'une date, par exemple:

- le 8 Messidor An II, il faut ajouter le chiffre 8 au chiffre 19 soit 27 = 27 Juin 1794
- le 28 Messidor An II, il faut ajouter le chiffre 28 au chiffre 19 soit 47 moins le nombre de jour du mois en cours soit Juin soit 30 donc $47 - 30 = 17$ Juillet 1794

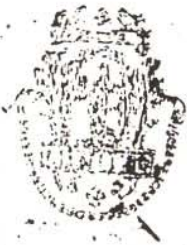
ATTENTION; en 1796 et 1804, Février à 29 jours, L'année du siècle il n'y en a que 28 en Février,

L'année républicaine comprend 12 mois de 30 jours soit 360, Les jours supplémentaires pour aller à 365 ou 366 s'appellent " Les sanculottides " Ils étaient inscrits: "né le 1er jour supplémentaire, né le 2ème jour etc ..."

Le 1er jour était attribué à la Vertu, le second au Génie, le 3ème au Travail, le 4ème à l'opinion, le 5ème à la Récompense, rien n'a été prévue pour le 6ème correspondant aux années bissextiles,

(Cet article est extrait de L'Ordinateur de poche N° 20 (jan/fév 1984), 5 place du Colonel Fabien, 75491 Paris cedex 10).

Chanoix
2. année.



Prunier & Feuillet

naissances

DISTRICT
DE COGNAC.

MUNICIPALITÉ
de Chagnac

LE PRÉSENT REGISTRE, contenant quatre
feuilles, cottés et paraphés par nous Président de
l'administration du District de Cognac, est destiné
à l'enregistrement des naissances

de la Communauté de Chagnac, de Chagnac
pour l'année mil sept cent quatre-vingt treize

FAIT à Cognac, au Directoire du District, le deux
Décembre 1792, l'an premier de la République
Françoise.

M. J. Augereau

aujourd'hui dix huit janvier mil sept cent quatre vingt deux l'an premier
de la République française à huit heures du matin par devant moy philippe
fé de la barde membre du Conseil général de la commune de laclaud de
chagnac élu le vingt deux novembre dernier pour dresser les actes destinés à
constater les naissances mariages et de les des Citoyens est comparu en
la salle publique de la maison Commune pierre augereau journalier
domicilié dans la dite municipalité de laclaud de chagnac la quel
assisté des Citoyens Benjamin petit cultivateur âgé de cinquante
ans et de charles elie quodon cultivateur âgé de vingt huit ans
tous domiciliés de la dite Commune a déclaré a moy philippe fé
de la barde officier public que marie rabi son épouse en legitime
mariage est accouchée hier dix septième jour du présent mois de
janvier a neuf heures du matin dans la maison d'un enfant
mâle qui me présente et au quel il a donné le prénom de
isidore d'après cette déclaration que les Citoyens Benjamin petit
et charles elie quodon ont certifié conforme a la vérité et la
réputation qui me été faite de l'enfant de nomme juy rédigé en
vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que
moy augereau père de l'enfant et les deux témoins Benjamin

petit et charles elie quodon ont signé avec moy en la maison
Commune de laclaud de chagnac le dix huit janvier mil sept cent
quatre vingt deux jour augereau
Quodon & B Petit

Copie de l'acte de naissance de Pierre AUGERAUD né le 17 Janvier 1793, enregistré le 18 Janvier 1793, en version intégrale.

Aujourd'hui dix huit janvier mil sept cent quatre vingt treize l'an premier de la république française a huit heures du matin par devant moy philippe Fé de la barde membre du conseil général de la commune de lenclave de Chassord élu le vingt trois novembre dernier pour dresser les actes destinées a constater les naissances mariages et deces des citoyens est comparu en la salle publique de la maison commune pierre augeraud journalier domicilié dans la dite municipalité de lenclave de Chassord le quel assisté des citoyens Benjamin petit Cultivateur agé de cinquante ans et de charles elie guedon cultivateur agé de vingt huit ans tous domiciliés de la dite commune a déclaré a moy philippe fé de labarde officier public que marie rabi son épouse en legitime mariage est accouchée hier dix septieme jour du present moi de janvier a neuf heures du matin dans la maison d'un enfant mâle quil ma présenté et au quel il a donné le prenom de pierre dapres cette declaration que les citoyens Benjamin petit et charles elie guedon ont Certifié Conforme a la verité et la representation qui ma été faite de lenfant denommé jay redigé en vertu des pouvoirs qui me sont delequés le present acte que pierre augeraud pere de lenfant et les deux temoins Benjamin petit et charles elie guedon ont signé avec moy en la maison Commune de lenclave de chassord le dix huit janvier mil sept cent quatre vingt treize

Signé par: pierre augeraud, Guedon Ch, B Petit, Fé delabarde officier public

REMARQUES: l'originalité de l'orthographe, du manque de ponctuation, du manque de majuscules, de majuscules à des endroits où on ne les attend plus.

Ce document ne mentionne pas la date selon la méthode du nouveau calendrier pourtant en vigueur depuis le 22 septembre 1792.

La date du calendrier révolutionnaire aurait du être le 27 Nivose de l'an 1.

Il y avait encore certainement des incertitudes sur l'usage du nouveau calendrier, mais l'usage ancien était souvent la règle, de plus la tiédeur de certains responsables bloquait les modifications révolutionnaires.

De plus, les fêtes caractéristiques, Saint Jean pour la moisson où Saint Michel pour la transmission des fermes etc...etc qui servaient de repère au fil de l'année au monde paysan n'étaient plus là pour le guider.

no 6
mariage (M) Jourdain Le vent neuf fleurial l'an 4^{me} de
de Jacque Girard Troisième de la République française une et indivisible a dix
et demarie Du même jour devant moy Jean Londeut des huilleries maître du
Roussau Conseil général de la Commune de Jullicum de département de

La Charente Ilu pour Rédiger des acte destiné a constater
Les naissance mariage et de Cost. des Coyleints sont comparu
dans la maison Commune pour Contracter mariage d'une part
Le Coyleint Jacque girard age de vingt ans. Cultivateur fils
légitime de quante madelonne moirau et de de semm Jacque girard
et Le dit girard mineur émancipé d'age procedent sous autorité
du Coyleint embroise Robien son Curateur a Conseil et guy in-
protent Lachriset demeurant Sauvir. Le dit girard En la Commune
de Boutias et Le dit Robien En celle de Pognac d'une part
Et de l'autre marie Roussau fille majeure et légitime
de Pierre Roussau et de Jeanne Roussau demeurant aux lieux
des huilleries Commune de Jullicum Les quels futurs Coyleints
Etés a Compagne de Jean Francois Jean Roussau

Jean Lard Remy Breun tous Les quatre temoin majeurs
yren. Et sans des parties moy Jean Londeut apres avoir fait
lecture de naissance de Jacque girard et de l'acte de naissance
de marie Roussau et de l'acte de publication de mariage
entre Les futurs Coyleints dressé par moy Jean Londeut Le vent
neuf fleurial Le même jour. Et a fiche a l'ajorte Jencyulle
de la maison Commune apres que Jacque girard et marie Roussau
ont eut de Clare a dte moy Coyrendre mutuellement pour yous-
quis prononcé aux non de la Loy que Jacque girard et marie
Roussau Etés unis En mariage et Les Rédige Le present acte et

Les quatre temoin majeurs Cais dessus ontés signés avec moy
girard Jean Paul Breun Remy Breun J. Lard
Londeut officier
gentilhomme

Copie de l'acte de mariage du 29 floréal An III (19 5 1795) entre Jacques GIRARD et Marie ROUSSAU, en version intégrale.

Au Jourdhuy le vente neuf fleureal lan troisieme de la Repeublique fransaise une et indyvisible a dix du matien pardevent moy Jean Tondut des tuillerie manbre du conceil general de la Commune de Jullienne departement de la Charante Elu pour Rédiger Les actes destiné a constater les nescence mariage et decest des Ceytoients sont comparu dans la maison commune pour contracter mariage dune part le Ceytoien Jacques girard agé de vengt Ens cultivateur fils légitime de vyvante madelenne moreau et de défeun Jacques girard et le dit girard mineur Emancipe dage procedent sous lotorite du Cytoyen amboise Robien son curateur a consiel et justice pretent lautoriset demeurant savoir le dit girard En la Commune de Boutiers et le dit Robien en celle de Cognac dune part et la citoyenne maie Roussau fille mageure et elégitime de pierre Roussau et de Jeane Roussau demeurant aux lieu des tuillerie Commune de Jullienne. Les quels futurs conjoints etes a compagne de Jean francois Jean Roussau pierre Tard Rémy Breun tous les catre temoin mageurs paren et amy des partis moy Jean Tondut apres avoir fait lecture de nescence de jacque girard et de lacte de nescence de marie Roussau et de lacte de peublicquation de mariage antre les futurs Congoints dressé par moy Jean tondut le vente neuf florial le même jour et a fiche a Laporte prencypale de la maison commune apres que Jacque girard et marie Roussau onts ut déclaré a otte voy ceprendre muttuellement pour Epous jais prononcé aux non de La Loy que Jacque girard et marie Roussau Etes unis en mariage et Jes Rédige Le present acte et les catre temoin mageurs cis desus onts sygne avec moy

girard jean Rousseau remybrun J Francois p Tard

J tondut officié peublic

1^{er}
Marie
Doyen

Aujourd'hui Le premier vendémiaire l'an
Catreysme de la Republique française une et In-
divisible pardevant moy Jean Londeur maire du conseil
general de la Commune de Lanclave de Chassots
de département de la Charente Et pour rédiger les
acte de naissance mariage et de cest des Ceylois
sont comparu en la maison Commune Jean Conte
Et Pierre Gimon tous les deux temoins majeurs de cette
Commune sont de Clure que La ditte Marie Doyen
agé de 87 moy fille légitime de Gillige Doyen et de
Jeanne Ogerec est morte le premier vendémiaire au
village de Jullienne moy Jean Londeur du village des
Thuilleries apres cette de Cluration Je me suis assuré
du de cest Je me suis transporté dans la maison
ou elle est de Clure Je nes dresse le present acte
et les dits temoin sy dessus ont sygne avec moy
Jean Conte Et Pierre Gimon fait a Jullienne maison
Commune de Lanclave de Chassots le premier
vendémiaire l'an Catreysme de la Republique
française une et Indivisible approuvé Les motifs de
La Charente Refect Jean Conte Gimon

Le Maire officiel

2^e
Marie
Manson

Aujourd'hui dix Neuf primaire l'an quatrième de la
Republique française huit heures du Matin, Par devant
Moi Charles Elie Guédon agent Municipal de la Commune de
Guillemme, chargé d'après l'article douze de la loi du deux
vendémiaire dernier, de recevoir les actes de Naissance, Mariage
et de Clure; sont comparus en Mondouvielle Jean Manson
Pere agé de cinquante et un ans et Jean Manson fils

Copie de l'acte de décès du 1 vendémiaire An IV (23 9 1795) de Marie DOYEN, en version intégrale.

Au Jourdhuy le premié vendemiaire lan catreyesme de la Repeublicque fransaise une et Indyvisible pardevent moy Jean tondu manbre du conciel general de la Commune de Lanclave de Chassorts departement de la Charante elu pour Rédiger Les acte de nescence mariage et decest des Ceytoyents sont comparu en La maison Commune Jean Conte et pierre Gimon tous les deux temoin mageurs de cette Commune mont déclaré que La ditte marie Doyen agé de Six moy fille elegitime de fillipe Doyen et de Jeanne Ogeros est morte Le premier vendemiaire aux village de Jullienne moy Jean tondu du village des thuillerie apres Cette De Claration Je me suis assuré du decest Je me suis transporté dans la maison ou elle Est de Ceaide. Je nes dresce le present acte et les dits temoin sy desus ont Sygne avec moy Jean conte et pierre gimon fait a Jullienne maison Commune de lenclave de Chassorts Le premié vendemiaire len catreyesme de la Repeublicque fransaise une et Indivisible approuvé le mots de La Charante Refet

Jean Compte P gimon J tondu officié peublic

62 - MEMOIRE VIVE DES ANCIENS.

Propos recueillis auprès de Marcel BOCQUILLON qui, depuis trois générations consigne par écrit ses faits et gestes, ainsi que certains de la commune.

- Le village de Julienne a une très vieille origine. D'après le Larousse étymologique ce nom proviendrait de ce qu'un colon romain du nom de Julienus s'y serait établi.

Sans aller aussi loin dans le temps, beaucoup d'indices montrent que la commune a été habitée depuis très longtemps.

- Quand la route de Mercillac à Julienne a été empierrée dans les années 1930 (auparavant ce n'était qu'un mauvais chemin de terre) une carrière de pierre a été creusée en limite de la route à environ 7 à 800 mètres du village au lieu-dit "Mortuelle". On a découvert une margelle de puits et des tessons de tuiles anciennes.

- En arrivant au village de la "Chagnaie" on prend un chemin à gauche qui descend vers une fontaine, (la fontaine à Hervé) au lieu-dit "Le Deuil", quand j'étais tout jeune, une vieille demoiselle, Mlle Eva VERNOU nous a raconté que dans le champs faisant face au levant de la fontaine il y avait eu dans l'ancien temps un prieuré. Il y a quelques années il y avait une pépinière de greffes de vigne dans cette parcelle. Pour arracher ces greffes il fallut labourer très profond et l'on a sorti des pierres taillées et des tuiles romaines très épaisses.

- A l'autre bout de la commune, quand on vient des Tuileries en direction de Jarnac, après la descente de la "Croix Bernard" et environ 200 mètres après l'intersection de la route qui mène à Bourg, à main droite il y a un chemin qui mène au "Pas de Liners" et à la "Prairie de Julienne". A la droite de ce chemin le fief s'appelle "La chapelle de Liners". Il y a quelques années (vers 1970) ce terrain qui était en prairie a été acheté pour planter de la vigne. Au milieu de ce terrain, il y avait une petite butte (un tumulus). Quand il a été arrasé on a trouvé des sarcophages, pas d'un seul bloc, mais en pierres assemblées. Il y avait des vases et des tuiles. Les travaux ont été pressés car il y avait crainte, si cela s'ébruitait, de ne pouvoir planter cela en vigne. Aujourd'hui une station de pompage abandonnée est proche du lieu en question. D'après les anciens, il y aurait eu une Maladrerie (hôpital) où l'on mettait les lépreux.

- Au fond de l'impasse menant à l'entrée du "Logis" se trouve une belle maison dans une cour fermée par un portail au fronton duquel est marquée la date de la construction (1812). C'était la maison Turner (bras droit de la maison de Cognac Hennessy et associé par le nom de marque: Hennessy-Turner). Cette construction a été édifée par le gendre de Charles Elie GUEDON. Le sieur Turner fut maire de Julienne de 1826-1829 puis 1831-1840. Sur le haut de la façade, une sculpture représente Bacchus. Cette maison semble à moitié terminée. La cause en était que toute maison non achevée ne payait pas l'impôt.

- Toute la partie gauche du village en remontant à partir de l'impasse était la propriété d'Adelaïde PETIT, épouse de Charles Elie GUEDON. Une partie a été vendue à un de mes ancêtres qui avait été leur domestique pendant 47 ans. Il y a fait construire sa maison, celle où je réside encore.

- Madame Adelaïde GUEDON était appelée la "mères des pauvres". Quand il y avait quelqu'un de malade dans le village, (la maladie de l'époque était surtout la tuberculose, on disait aussi "être poitrinaire", elle faisait cuire une volaille et leur apportait un bon bouillon.

JULIENNE. LOGIS

Il était dans la première moitié du XVIII^e siècle la possession de Mathieu Petit et de Marie Ballet.

Leur fille Marie épousa le 11 juin 1764 Benjamin Petit, fils de Pierre Petit, bourgeois sieur de la Calaudrie et de Jeanne Yvert de la paroisse de Chassors. Le 10 Décembre 1787 cette demeure devint la propriété de la famille Guesdon par le mariage de Suzanne Adélaïde Petit, fille des précédents avec Charles Elie Guesdon, écuyer, garde-porte du roi, fils de Nicolas Guesdon et de Marie Henriette Filhon du logis du Peux. Cette famille comme les Petit était protestante. Dans l'ancien cimetière situé au bourg de Julienne, subsiste parmi les vieilles sépultures la tombe de Suzanne Adélaïde Petit. Charles Elie Guesdon, l'un des premiers maires de Julienne eut de son épouse cinq enfants. Sa fille cadette, Marie Zélie, épousa, le 22 août 1825, son cousin Jacques Turner, propriétaire au Peux. Il vint habiter Julienne et fut comme son beau-père, maire de la commune. De leur mariage, un fils unique, Elie Samuel Turner qui épousa, le 18 août 1846

à Juillac Le Coq, sa cousine Ernestine Turner, fille de Paul Turner, percepteur et de Joséphine Poitevin de Fontguyon.

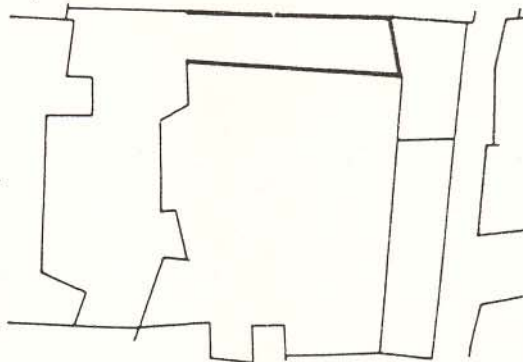
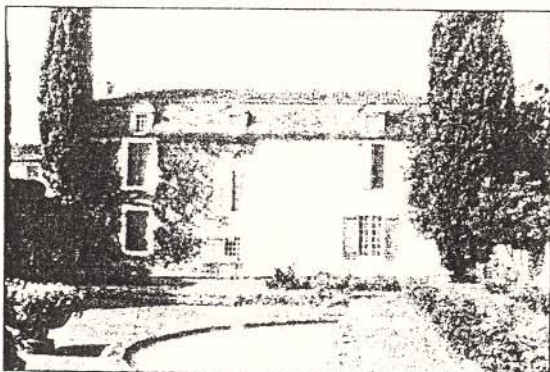
A cette date Elie Samuel Turner n'habitait plus au logis de Julienne. Cette habitation changea souvent de propriétaire au cours du XX^e siècle parmi lesquels on peut citer les familles Castillon du Perron et Danglade.

Le logis de Julienne est un petit immeuble rectangulaire à trois niveaux, recouvert d'un toit à la Mansard. Il fut probablement édifié dans la première moitié du XVIII^e siècle. Comme de nombreux édifices de cette époque, les lucarnes du comble, au nombre de trois à chaque façade, sont ornées de frontons triangulaires et curvilignes.

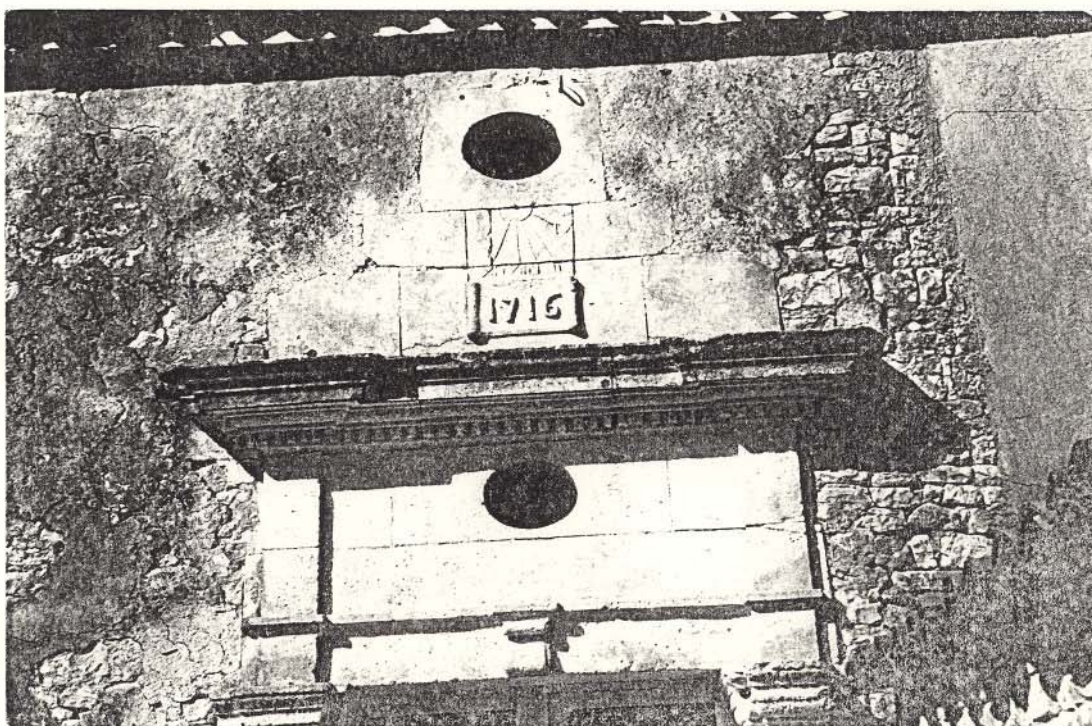
L'accès à cette demeure se faisait autrefois par un beau portail dont la partie supérieure a été tronquée. Cette entrée comprend une porte cachée dont l'arc est en plein cintre tandis que celle pour piétons est en anse de panier. C'est une construction datée de 1735 dans un cartouche au-dessus de la petite porte.

J-M.S.

Sources: -Registres de l'église protestante de Jarnac.-Registres d'état civil de Julienne et de Juillac le Coq.



• Monsieur MARFILLE réside aujourd'hui dans la maison qui est en face de l'impasse qui mène au logis. Elle est sans doute une des plus vieilles du village. Au dessus du linteau il y a un cadran solaire et la date de 1716.



* Le logis de Julienne, au décès des époux GUEDON, a été vendu aux frères COMTE dont un Jean a été maire de 1848 à 1852, puis est passé par donation à leur servante (et maîtresse) Madeleine BOUTIN qui l'a légué à son gendre Monsieur Philemon CABANNE de Bourg-Charente.

Ensuite il a été vendu successivement à Messieurs CASTILLON-LE GUELLEC, DANGLADE, puis CASTILLON qui en a modernisé l'intérieur, LOUVET, LEVY-LOUTON et maintenant à Madame Veuve CLOSET.

* Le cimetière a été légué par Monsieur GUEDON pour enterrer les protestants après la révocation de l'Edit de Nantes. Les protestants ne pouvaient se faire enterrer qu'avant 6 heures du matin et après 6 heures du soir et seulement en présence de moins de 30 personnes. Monsieur GUEDON et sa femme y sont enterrés.

* Un curé de Chassors a fait un procès à Monsieur GUEDON parce qu'il avait fait inhumer un de ses employés catholique dans le cimetière protestant. Monsieur GUEDON a dû payer une amende. Cet employé BOCQUILLON était mon ancêtre.

* Un autre logement conséquent à Julienne est le lieu-dit de la Gibauderie.

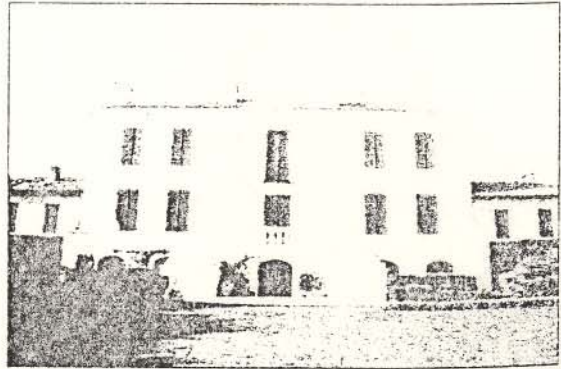
JULIENNE. LA GIBAUDERIE

Le premier possesseur connu de la terre de Gibauderie est François Delafont, sieur de Lantin, conseiller du roi, président en l'élection de Cognac. Un de ses fils, prénommé également François fut maire de Cognac de 1678 à 1679. Il mourut le 4 janvier 1704 et fut enterré dans l'église de Bourg-Charente. L'un de ses descendants, Jean-François Théodore Delafont, "volontaire élève officier régiment de la Tour du Pin" en 1748 mourut tragiquement le 19 août en se noyant au passage du bac du port de Bourg-Charente. Avec lui s'éteignit le dernier représentant mâle de cette famille. Quelques années plus tard, le domaine passa par les adjudications du 21 juin 1762, du 21 mai 1764 et par actes notariés

du 27 novembre 1764 et 9 août 1770, aux mains de Joseph-Philippe Guillet de Saint-Martin de la ville de Cognac.

A la mort de ce dernier, la Gibauderie échet à son fils Louis Guillet du Plessis, présent en 1767 au nom de son père lors de l'inféodation des terres et bâtiments relevant du marquis de Boury-Charente. Cette érection en franc-fief fut faite à charge de porter aux seigneurs de ce lieu à toute mutation de fief foi et hommage au devoir d'une paire de gants blancs.

Louis Guillet de Plenis décéda à la Gibauderie le 18 juillet 1821. La famille du Mas conserva le domaine jusqu'au 27 novembre 1872 date à laquelle Richard Hennessy l'acheta pour le prix de 300 000 F des mains de Pierre Moïse du Mas. Au début du siècle, Jean Hennessy qui fut par la suite ambassadeur de France à Berne et ministre de l'Agriculture à trois reprises, entre 1928 et 1930, acquit la Gibauderie. Son arrière-petit-fils est l'actuel propriétaire. Situé à quelques centaines de mètres de la Charente, le château de la Gibauderie est un immeuble aux lignes sobres et harmonieuses édifié entre 1775 et 1780 par Louis Guillet du



Plessis. L'édifice présente à la façade sur cour un avant-corps renfermant un bel escalier en pierre qui dessert les couloirs permettant d'accéder aux appartements. La façade principale construite en belles pierres de taille donne sur un terrain de golf. De ce côté là, pour accéder à un rez-de-chaussée surélevé il existait jusqu'au début des années 70 un bel escalier à balustres et à double révolution d'une belle facture. Il a été malencontreusement détruit et remplacé par un autre en pierres de Vilhonneur qui donne sur une terrasse à balustrades reposant sur des arcades.

A l'étage de la façade principale on remarque sous le balcon central une très belle guirlande caractéristique de l'époque Louis XVI.

J.-M.S.

Bibl. et principales sources: -Actes de Cauroy et Gaboriaud, notaires à Jarnac, Guignard notaire à Bassac, Imbaud et Hériard, notaires à Cognac.-De Jarnac de Gardépée: La noblesse des maires de Cognac dans M.S.A.H.C., 1882, Angoulême, 1883.-H. Castron: Dictionnaire des dynasties bourgeoises et du monde des Affaires. Abbé Tricoire op.cit.

• Dans les années 1850-1870 il y avait 25 domestiques dans le village de Julienne. Presque toutes les terres qui sont sur le plateau entre les lieux-dits "le Deuil" et "le grand Chauvignac" étaient en friches (peu de terre et beaucoup de cailloux). Les vignes étaient dans les "fonds" au lieu-dit "Les Branderaises" commune de Saint Brice et vers les "Coupes". Il y avait un très gros chêne, encore debout il y a peu, car je me rappelle l'avoir vu. A l'heure de midi, ce chêne était le lieu de rendez-vous pour "casser la croute" de tous les paysans vigneronns du secteur. Il y avait souvent 20 personnes, voire plus!

Les vignes de ce lieu bas et humide ont été les dernières de la contrée à subir le phylloxéra. Leur présence est encore "visible" dans les bois car il reste les lignes de labour marquant les plantations.

Notes de l'auteur.

Parmi les anecdotes citées par Marcel BOCQUILLON, celles qui concernent les trouvailles de vieilles pierres, méritent une attention toute particulière.

Il est fréquent de dire que chaque vieille pierre est de l'époque romaine, ce n'est pas toujours le cas.

Il y a une augmentation démographique importante entre les années 1000 et 1200 (liée à un réchauffement climatique) se traduisant par des évolutions assez semblables à celles de la fin du 19ème siècle).

A cette époque, on sait construire en "dur", pour preuve de nombreuses églises romanes de notre région datent de ces années.

Pourtant, la maladie qui tua Louis IX (Saint Louis) devant Tunis en 1270 et décima son armée de croisés, cette maladie, la peste faisait encore beaucoup de ravages par épidémie.

Sous le règne de Philippe VI de Valois, (au début de la guerre de cent ans), cette maladie entrée par bateau dans le port de Marseille, arrivant d'Orient où elle a tué une grande partie de la population d'Asie, va déferler sur l'Europe et détruire 25 millions de ses habitants soit un sur trois. Cela représente les trois quarts entre 1348 et 1355 puis encore un quart pendant les petites épidémies qui ont sévi jusqu'en 1375 (aujourd'hui, cela équivaldrait à un tiers de notre population soit 18 millions de Français). Pour comparer la première guerre a "couché" 1 385 000 soldats Français, la grippe "espagnole" en a "couché" un peu plus en 1919-1920.

Bon nombre de ruines, de fondations d'habitations, de chemins de pierres, de margelles de puits, de murs de cloture écrasés par le temps, se découvrent et sont mis à jour par les moyens mécaniques de cultures. Ce sont très souvent des ruines de cette époque.

L'épidémie de Londres en 1665 et de Marseille en 1720 sont restées célèbres. Celle de 1799 qui sévit sur tout le Proche-Orient toucha surtout l'Egypte, mais dans la région, elle rasa le village de Saint Cybardeaux.

63 - JULIENNE EN 1995.

- 64 - Carte des communes de l'ouest du département,
- 65 - Carte de la commune,
- 66 - Facteurs Physiques,
 - 66 - Climat, Précipitations,
 - 66 - Température, Ensoleillement,
 - 67 - Vents, Topographie,
 - 68 - Carte topographie planche 3,
 - 69 - Carte géologie planche 4,
 - 70 - Hydrologie, Géologie, Caractères des sols,
 - 71 - Carte Hydrologie planche 5,
 - 72 - Milieu biologique, Faune,
 - 73 - Cynégétique,
- 74 - Occupation des sols,
 - 74 - Activité agricole,
 - 75 - Carte occupation des sols, planche 6,
 - 76 - La voirie communale,
 - 76 - L'habitat,
 - 77 - Carte de situation des exploitations,
- 78 - Facteurs socio-culturels et économiques,
 - 78 - Population et activités, Urbanisme,
- 79 - Les résidents actuels et l'origine des noms,
- 82 - Commentaires sur Julienne en fête le 23 septembre 1995.

85 - JULIENNE DEMAIN.

NOTE DE L'AUTEUR:

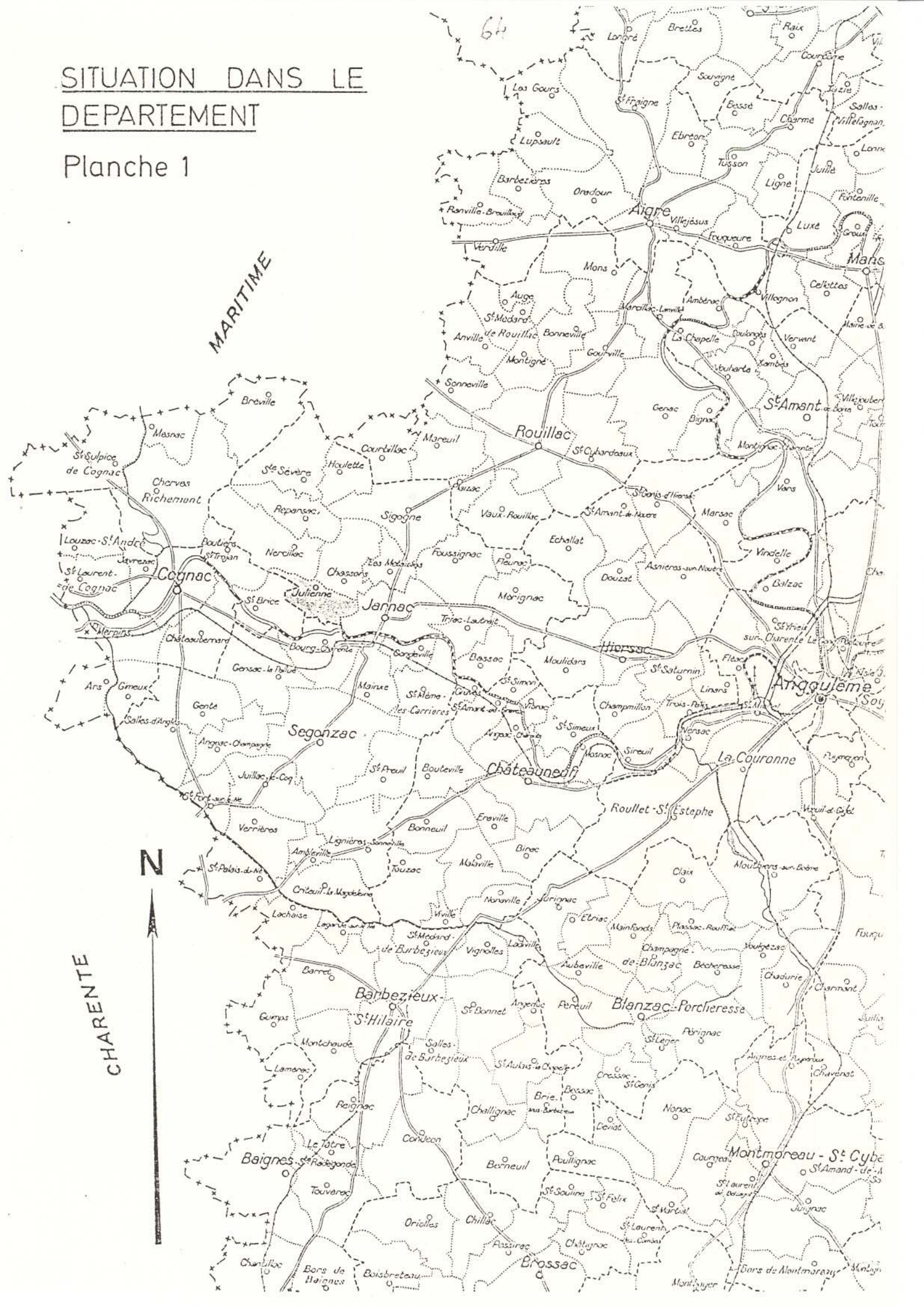
Les informations livrées dans ce chapitre proviennent, jusqu'à la page 76, du document émis par le chargé d'étude André GOUYETTE géomètre expert foncier DPLG pour la réalisation du remembrement de JULIENNE en 1991. Le document complet est disponible à la mairie.

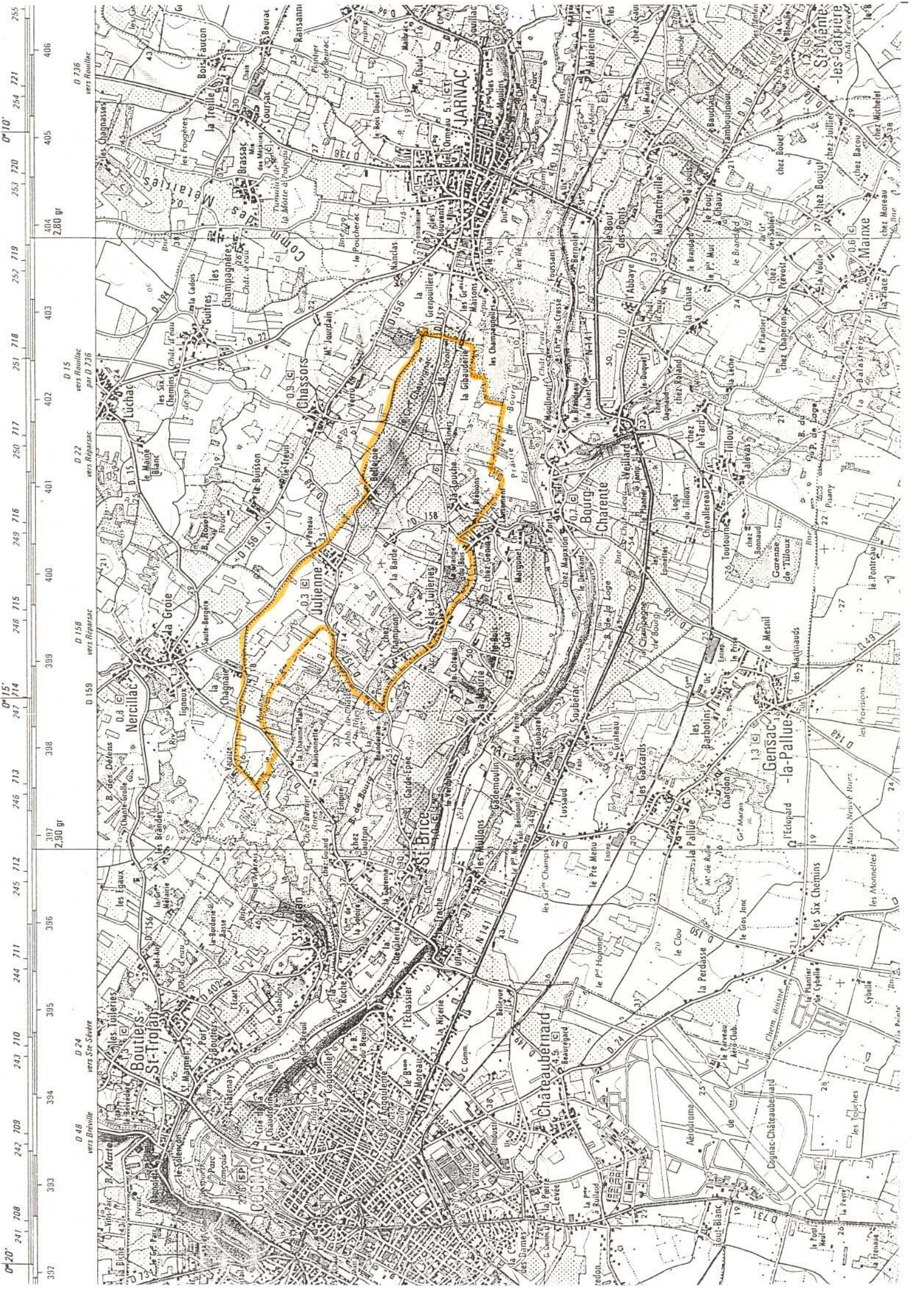
Une partie des informations a été donnée par la population avec les risques de faiblesse scientifique que cela comporte.

L'étude de la faune, particulièrement observée sur JULIENNE par Mr Jacques DELAMAIN, a fait l'objet de plusieurs livres qui font référence dans ce milieu.

SITUATION DANS LE DEPARTEMENT

Planche 1





0° 20'

241 708

242 709

243 710

244 711

245 712

246 713

247 714

248 715

249 716

250 717

251 718

252 719

253 720

254 721

255

332

333

334

335

336

337

338

339

400

401

402

403

404

405

406

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

2 800 gr

D 48
vers Braille

D 24
vers Ste-Sévère

D 22
vers Réparsac

D 15
vers Anillac
par D 236

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 15
2 800 gr

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

D 236
vers Anillac

- Facteurs Physiques.

Climat, Précipitations.

Le climat est de type océanique; le niveau annuel des précipitations est en moyenne de 850 mm répartis sur 130 jours environ.

Cette pluviométrie est assez bien répartie. La moyenne mensuelle restant voisine de 50 mm. (Moyenne de 1901 à 1975).

La répartition donnée par le centre météo de Cognac est la suivante:

Janv	Févr	Mars	Avri	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Octo	Nove	Déce
80,6	72,5	69,9	59,4	69,0	65,4	57,3	38,1	63,3	70,6	93,9	92,0

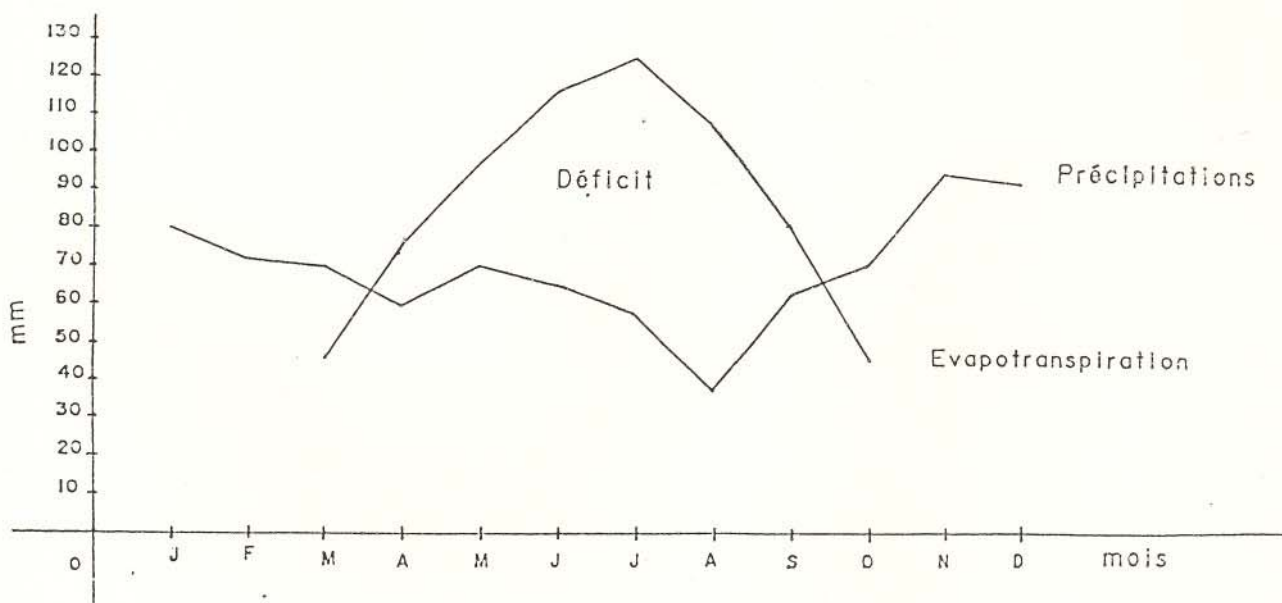
Les jours de chute de neige sont rares, par contre les jours de brouillard sont nombreux en automne et en hiver.

Le bilan hydrique donne des valeurs moyennes d'évaporation de:

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
40/45	70/75	95/100	115/120	120/130	105/110	75/85	45/50

En rapprochant ces valeurs moyennes de celles des précipitations il apparaît un déficit hydrique dès le mois d'Avril jusqu'au mois de Septembre.

Ce déficit est mis en évidence par le graphique ci-dessous.



Température, Ensoleillement

Le climat est doux et tempéré, les moyennes des températures hivernales sont de l'ordre de 6°5 et estivales de 19°5.

L'ensoleillement correspond à 2000 heures en moyenne sur l'année. (1700 heures à Paris, 2200 sur la côte Vendéenne et 2400 à Nice).

Pour mémoire les archives disent que, vers 1750, l'hiver fut si froid que le vin se partageait à la hache. Une autre fois, fin mai les hirondelles perrirent car les insectes étaient morts de froid, il n'y eut pas de vin pendant 2 ans.

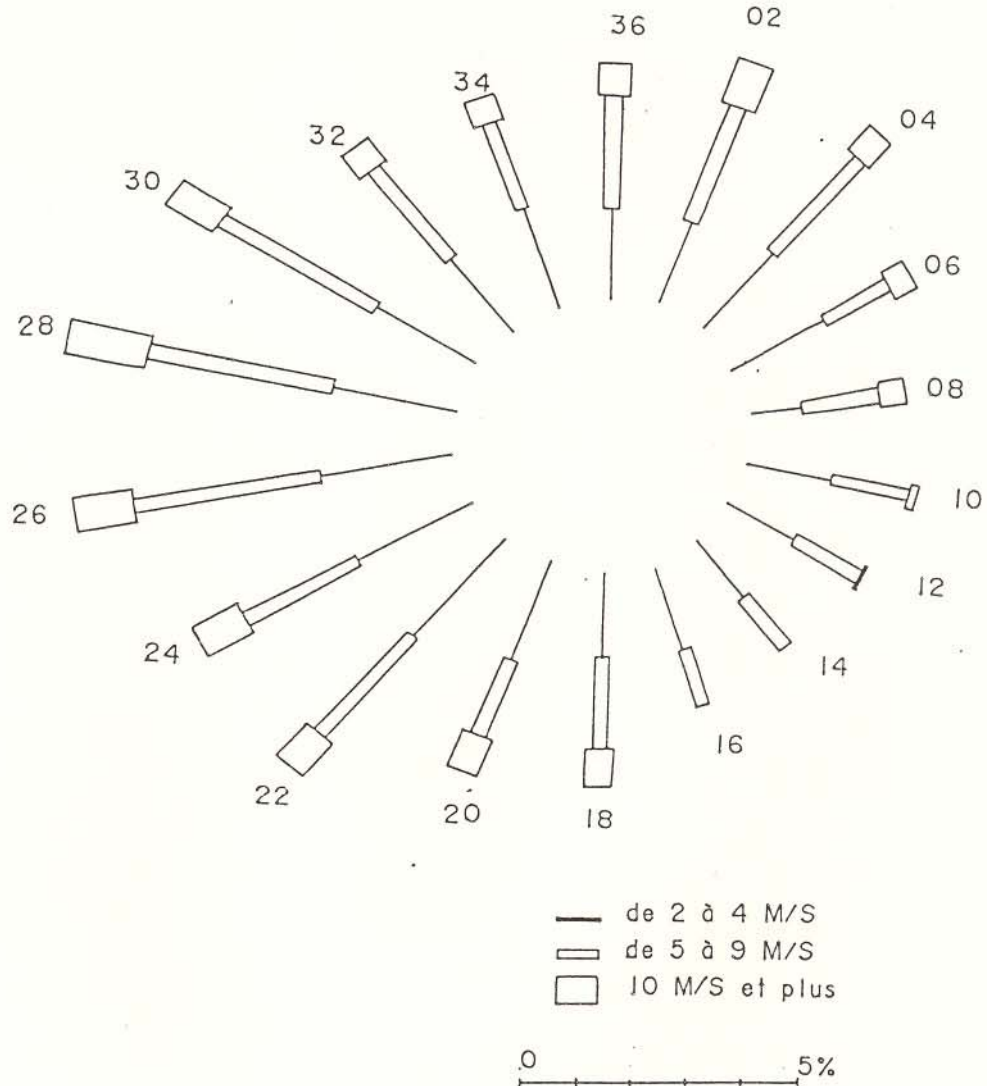
Vents

Les directions des vents dominants est Nord-Est en automne et hiver, et Ouest et Sud-Ouest au printemps et en été.

Les vents venant de l'Ouest peuvent atteindre des vitesses de 110 km.

La rose des vents ci-dessous indique la direction des vents dominants avec la fréquence et l'intensité. Un M/S = 3.6 Km/heure

Les vents d'Ouest sont prédominants et confirment l'influence océanique.



Topographie

Le relief de la commune est peu marqué. Les altitudes varient de 10 m au Sud-Est dans la prairie de Julienne, à 12 m à l'Ouest auprès du lit du ruisseau "le MUELLON", à 45 m au Sud au village des Tuileries et à 50 m au Nord-Est non loin du bourg de Chassors.

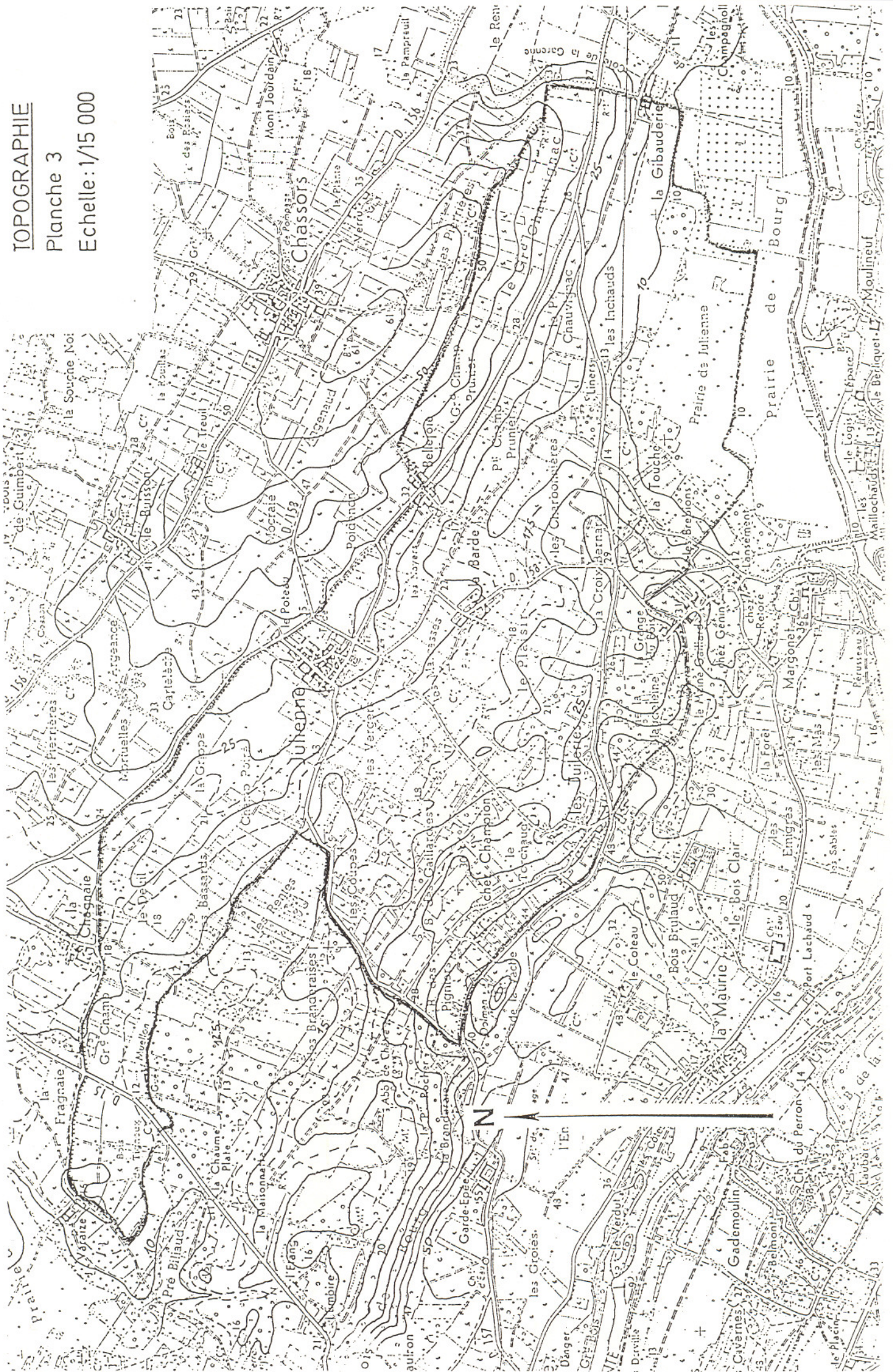
En schématisant on peut dire que la commune de Julienne est constituée par un grand thalweg (ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée), central se relevant au Nord et au Sud. Une partie quasiment plate s'étend depuis l'Ouest (le MUELLON) jusqu'à l'Est dans la prairie de Julienne.

Voir Planches 3 et 4, pages 68 et 69, les cartes de topologie et géologie.

TOPOGRAPHIE

Planche 3

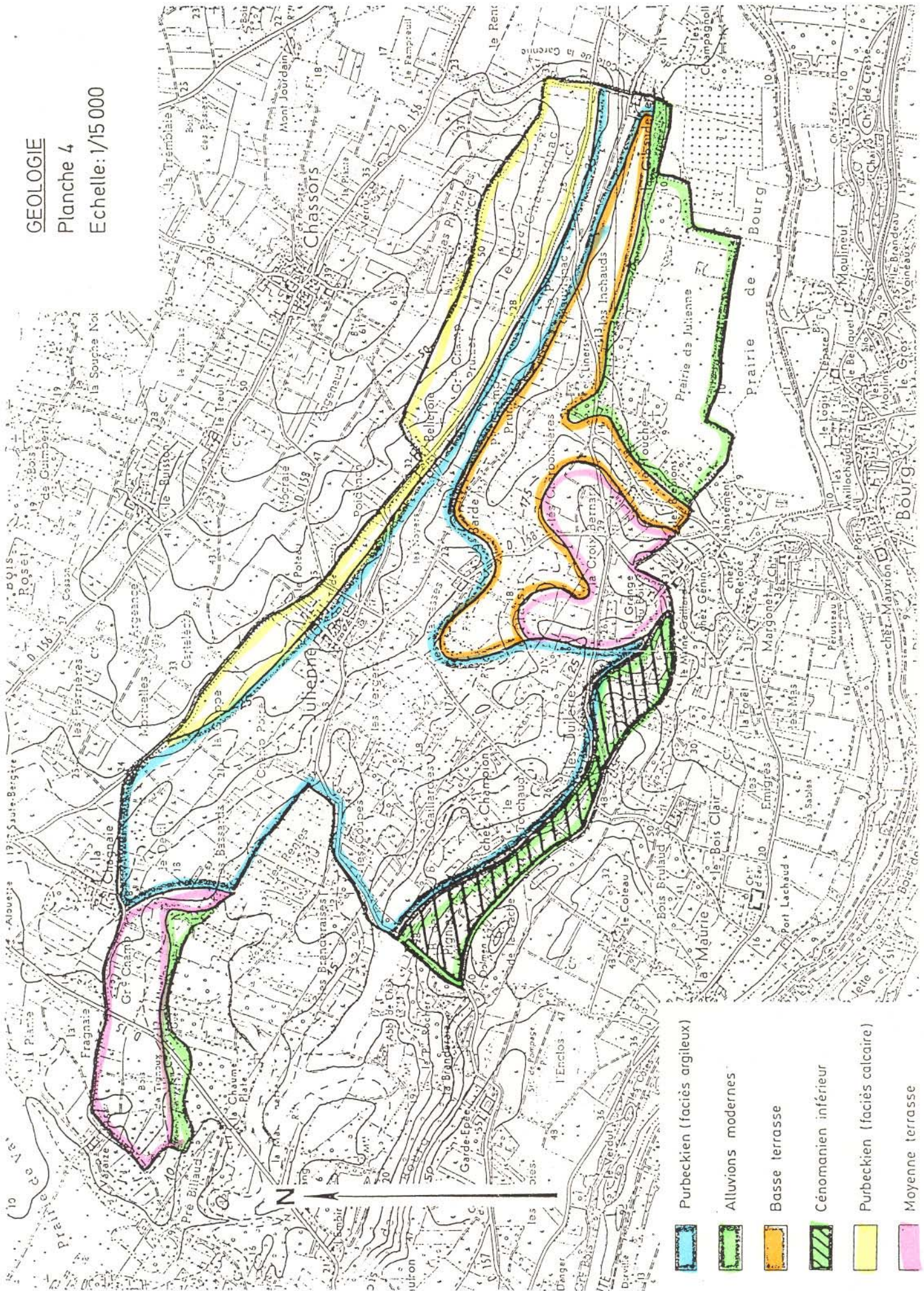
Echelle: 1/15 000



GÉOLOGIE

Planche 4

Echelle: 1/15 000



Hydrologie

La commune de Julienne se trouve à proximité du fleuve Charente dans sa partie Sud-Est.

Dans cette partie nous trouvons un bassin versant couvert de vignes et de céréales livrant ces eaux de ruissellement vers la prairie de Julienne par de petits ruisseaux et fossés les canalisant vers la Charente. Cette plaine herbagée garde une forte humidité.

A l'Ouest le Muellon, alimenté par une source, reçoit les eaux de ruissellement des versants de Julienne et des Tuileries. Le Muellon se jette, à l'Ouest, dans la Soloire.

La pente naturelle de la plaine Ouest-Est est faible, de l'ordre de 5m pour 3 km. De ce fait toute la partie centrale de la commune est très humide, la terre y est souvent gorgée d'eau rendant l'accès et la culture difficiles, voire impossibles à certaines périodes.

Voir page 71, la planche 5.

Géologie et caractères des sols

La planche 4 nous montre la répartition géologique des sols. Dans les parties Est et Ouest de la commune nous trouvons des alluvions modernes constituées de limon généralement tourbeux reposant sur un caillebotis hétérogène, mélange de sable siliceux et de galets.

Les alluvions modernes sont bordées par les basses et moyennes terrasses qui sont des alluvions plus épaisses, constituées de sable quartzeux, de silix roulés et de galets de calcaire jurassiques et crétacés. (Le Jurassique puis le Crétacé sont de la période géologique du secondaire, s'étendant de -225 à -70 millions d'années). Les terres de Groies sont du Jurassique (calcaire sec et dur), les terres de Champagne sont du Crétacé (calcaire clair et tendre).

La majeure partie du territoire est constitué par du purbeckien (faciès argileux) comprenant des marnes argileuses gypsifères. De ce fait les terrains sont peu perméables et retiennent l'eau.

Le gypse (sulfate de calcium) est très répandu et peu profond, quelques mètres seulement pour les carrières de Cherves. Il est présent un peu partout dans la plaine dite du " Pays Bas " entre 5 et 10 m de profondeur.

Nous constatons que la majeure partie du territoire de la commune est constituée de dépôts essentiellement argilo marneux se traduisant dans la topographie par une dépression humide. Ces argiles ont été exploitées pour la production de tuiles jusqu'au milieu du 19ème siècle, elles ont données son nom au village des Tuileries. Ces argiles fournissent des terres fortes, profondes, peu évoluées, favorisant le vignoble et les prairies naturelles.

De nombreuses parcelles sont maintenues en friche ou en taillis du fait du caractère trop humide. Elles sont difficile à mettre en culture.

Les sols de la pointe Ouest de la commune, proche du dolmen de St Brice et du village de Chez Champion, par leur nature sableuse rappelant la lande Landaise, forment une exception géologique dans la région.

Milieu Biologique

La superficie boisée représente environ 10 % du territoire, surtout située en partie Sud de la commune.

A l'Est nous trouvons dans les prairies d'abondantes plantations de peupliers.

Le maillage des haies est peu important, environ 7,5 Km pour une superficie de 616 Ha. Il n'y a pas de haies dans le Nord viticole.

La partie Ouest bordant le Muellon est couverte de végétation typique des zones humides.

Faune

Le tableau ci-après résume l'état de la faune d'après les renseignements recueillis auprès de la population de la commune. Ces observations, non scientifiques, sont sujettes à erreurs et oublis.

La présence de la vigne ne favorisant pas l'existence de la faune, certaines espèces sont peu ou pas représentées.

CATEGORIE	ESPECE	DENSITE			
		Nombreux	Moyen	Peu	Très peu
Petit gibier	Lapin			x	
	Lièvre		x		
	Faisan				x
	Perdreau rouge et gris				x
Faune sauvage	Fouine		x		
	Belette				x
	Taupe				x
	Renard		x		
Rapaces	Chouette, Hibou				x
	Epervier d'Europe	4 à 5 couples			
	Buse			x	
Oiseaux	Corbeau	x			
	Pie			x	
	Geai				x
	Merle		x		
	Pic vert				x
	Loriot		x		
	Pinson		x		
	Mésange		x		
	Rouge gorge		x		
	Roitelet		x		
	Troglodute		x		
	Tourterelle		x		
	Palombe			x	
	Etourneau	x			
	Moineau	x			
Bécasse		x			
Grive		x			

CATEGORIE	ESPECE	DENSITE			
		Nombreux	Moyen	Peu	Très peu
Rongeurs	Ecureuil				x
	Ragondin				néant
	Mulot				x
	Campagnol				x
Reptiles	Orvet				néant
	Couleuvre				x
	Vipère				x
Poissons	Vairon				x
	Anguille				x
Crustacés	Ecrevisse				x

Une faune riche et équilibrée a besoin de milieux très diversifiés pour se nourrir, se reposer et se reproduire. Ainsi un parcellaire à structure bocagère représente le milieu idéal pour un bon équilibre entre l'activité humaine et le milieu naturel.

Les zones dégagées sont à l'origine d'une banalisation de la faune, toutes les espèces ayant besoin de haies et bosquets pour nicher ne peuvent subsister dans un tel milieu.

De plus l'arasement des haies favorise la multiplication des rongeurs granivores, et d'insectes nuisibles pour l'agriculture car les prédateurs, nichant dans les haies (zones d'abri) ont disparu.

Cynégénique

La société de Chasse effectue annuellement des lâchers de gibiers afin de peupler le territoire.

Lapins: pas de lâcher.

Lièvres: pas de lâcher.

Perdrix grises: pas de lâcher.

Perdrix rouges: 250

Faisans: 75

52 permis de chasser sont attribuées sur la commune.

- Occupation des solsGénéralités

Le classement cadastral de la commune de Julienne indique une superficie de 617 hectares répartis de la façon suivante:

Terres	185 ha
Vignes	254 ha
Prés	78 ha
Bois et Taillis	67 ha dont 21 de peupliers 6 de pins
Landes	8 ha
Jardins	9 ha
Sol (habitat + routes)	<u>16 ha</u>
	617 ha

Occupation des sols

Voir planche 6 page 75

On notera la présence dominante des vignes, à l'Ouest et au Nord principalement, mais on trouve des parcelles plantées en vigne pratiquement dans tous les secteurs de la commune.

Dans la partie centrale, secteur de la Barde, les prés sont d'assez bonne qualité, mais la forte présence d'argile entraîne un fort dessèchement en été.

Les secteurs boisés, notamment vers les Tuileries, surtout en coteau sont de faible valeur.

Le secteur des Gaillardies au centre de la commune, humide, est plutôt à classer friche.

Il n'y a pas ou peu d'exploitation rationnelle de ces parcelles. Les coupes de bois y sont rares et d'aucune valeur marchande.

Activité agricole

L'utilisation du territoire est essentiellement agricole, la vigne assure 70% des revenus, le pourcentage de la population lié à l'agriculture est de 37%.

La superficie agricole utilisée (SAU) est passée de 449 ha en 1970 à 490 ha en 1979 puis 443 ha en 1988. La tendance est à la baisse.

La SAU est composée des terres labourables utilisées pour les céréales, les surfaces toujours en herbe (STH) et les cultures fourragères.

	Céréales	STH	Cultures Fourragères
--	----------	-----	----------------------

Le chiffre entre parenthèse est le nombre d'exploitants.

1970	66 ha (16)	106 ha (21)	45 ha (16)
1979	116 ha (15)	74 ha (13)	29 ha (8)
1988	45 ha (10)	42 ha (8)	8 ha (4)

Il y a remplacement des céréales par les cultures oléagineuses: colza et tournesol pour 51 ha.

La vigne concerne environ 40% du territoire de la commune et 55% de la SAU.

1970:	200 ha	pour	23 exploitants.
1979:	253 ha	"	20 "
1988:	243 ha	"	15 "

En 1987, les déclarations de vin font apparaitre la répartition suivante:

15	propriétaires exploitants
2	" métayers
1	" fermier
4	fermiers

Dont	2 exploitants	ont - de 40 ans
"	13	" " 40 à 60 ans
	7	" " + de 60 ans

Le cheptel est surtout bovin avec en:

1970:	120 U	pour	13 exploitations
1979:	86 U	"	6 "
1988:	33 U	"	6 "

L'élevage et le lait sont de plus en plus délaissés au profit de la mise en culture des prairies. (*Des os et dents de mammoth ont été trouvés dans les gravières de St Même les Carrières, visibles au musée de la dite mairie*).

Enfin, une exploitation compte 55 moutons.
Il y a aussi un élevage de 70 mères lapines.

Voir page 77 la situation des exploitations.

Le remembrement a permis de passer de 1.04 ha par îlot de propriété à 2.20 ha. La partie Ouest de la commune était la plus parcellée, tandis qu'à l'Est, le vignoble, plus groupé, est moins concerné. L'exploitation de la Gibauderie, très groupée, n'a pas fait l'objet du remembrement.

La voirie communale

Deux routes goudronnées d'environ 10 Km formées des CD 157 axe Est-Ouest et le CD 158 axe Nord-Sud traversent et desservent la commune.

Il y a environ 8 Km de chemins ruraux, chemins de terre en général, pour certains souvent difficiles d'accès en hiver. Leur empièchement serait très onéreux.

L'habitat

L'habitat est groupé en plusieurs secteurs. Le bourg de Julienne est le plus important. Les hameaux des Tuileries, de Bellejoie, la Barde, la Touche, la Grange du Bois, la Chagnaie, une partie seulement de la Gibauderie et quelques maisons regroupées chez Champion et chez Brebion forment le reste de l'habitat.

Une particularité, tous les villages sont en limite de commune sauf celui de la Barde. La commune n'aurait plus lieu d'exister si ses limites territoriales étaient reculées de 200 m.

Facteurs sociaux, culturels et économiquesPopulation

La commune compte 382 habitants au recensement de 1989.

Le nombre des habitants est passé de:

257 en 1962
 280 " 1968
 307 " 1975
 297 " 1982
 382 " 1989

Cette augmentation est surtout due à la construction de nouvelles habitations utilisées par une population nouvelle ayant son activité professionnelle principalement sur Cognac et Jarnac.

Activités et services

Les activités dans la commune sont principalement liées à l'agriculture et notamment au vignoble de Fins Bois.

Il n'y a pas de service public permanent mais on notera la présence de:

3 artisans du bâtiment,
 1 alimentation,
 1 magasin d'approvisionnement agricole,
 2 entreprises de travaux agricoles,
 1 ébéniste,
 2 pépiniéristes,
 2 distillateurs de profession,
 5 bouilleurs de crus,
 1 tonnelier,

Un réseau d'eau potable et un réseau de collecte des ordures ménagères fonctionnent.

L'école primaire fonctionne en association avec St Brice pour les 2 classes de section infantine et de cours préparatoire.

Une salle des fêtes, un terrain de jeu de pétanque, une aire d'accueil à la Touche complètent l'équipement communal.

Urbanisme

Il n'y a pas de plan d'occupation des sols, il se construit 2 à 3 maisons neuves par an depuis 10 ans.

L'aménagement au Sud du bourg d'un chemin rural, au lieu-dit "Les Vergers" permettra une extension de l'urbanisme.

Il n'y a ni lieu de culte, ni cimetière sur la commune, le rattachement spirituel catholique est relié à Chassors, celui protestant à Jarnac.

Il reste néanmoins un petit cimetière utilisé par les protestants à l'entrée Est du bourg. La famille GUEDON y repose.

79 - LES RESIDENTS ACTUELS ET L'ORIGINE DES NOMS

L'observation sur les noms et prénoms en circulation en France appelle quelques explications sur l'origine des noms.

A l'époque romaine, les noms et prénoms sont en usage (ex: Jules CÉSAR). L'usage perdure pendant toute l'occupation romaine. Avec l'invasion "barbare" et le moyen-âge, seul les prénoms de baptême sont en usage. A partir de l'an mil, le réchauffement climatique de l'Ouest européen, permet une explosion démographique très importante. Le "boum" démographique est quasi similaire à celui de la fin du 19ème siècle.

La nécessité de s'y retrouver entre les gens qui portent presque tous des prénoms issus des apôtres pour les hommes et des femmes citées dans les textes religieux pour leurs épouses fait qu'il y a souvent confusion.

Les noms ont commencé à se former sous Philippe Auguste (1180-1223). La ville d'Arras est la première où l'on voit poindre des noms. François 1er instaure par ordonnance de 1539 que soit notifié dans chaque paroisse sur un registre les mouvements de baptême, mariage et sépulture.

Les noms attribués sont issus de plusieurs sources: lieux de résidence, métiers, dérivés des prénoms, d'origine étrangère selon les conquérants, surnoms et sobriquets, noms issus de mots du vieux français ...

Il y eut, au IXème siècle, une mode aux prénoms d'origine "germanique" qui n'a rien a voir avec l'origine des gens, mais plutôt une marque de souvenir des invasions.

De nombreux noms ayant la même origine régionale se sont modifiés en fonction des nouveaux lieux de résidences.

L'instauration du "livret de famille" en 1886 aurait dû stabiliser l'orthographe des noms. Elle y est arrivée pour une bonne part, néanmoins des modifications se sont encore opérées pendant quelques décades.

Les informations qui suivent proviennent du dictionnaire LAROUSSE des noms et prénoms de France. Edition de 1980.

Se rapporter au dictionnaire pour plus d'information.

Mot technique: Hypocoristique exprime une affection tendre et amicale. Un redoublement hypocoristique: Popaul, un diminutif: Jacquot.

N.B.: L'origine géographique ou terminologique du nom est entre parenthèses.

- L'ORIGINE DES NOMS.

ABELARD	n, de baptême biblique, dérivé de Abel (fils d'Adam)
ADOL	(Bretagne) de "Dol", pierre, table avec A privatif; sans table, sans logement
ALLAFORT	(Limousin) de; "fils" à la forte
ARENOUD	Anc, n, de baptême, du germanique, arn (aigle) et wulf (long),
AUPY	(Limousin) de l'homme au pin (arbre s'élevant près de l'habitation)
BARBOT	dérivé de barboter, évoquant un métier où l'on barbotte
BARREAU	(Forez) marchand de barils, ancien occitan, gardien de barrière
BARREAU	idem
BEAULIEU	(Midi) de beau et lieu
BELLEBEAU	?
BERZIOU	?
BIBAUD	de biberon, sobriquet de buveur au moyen âge
BINEAU	Hypocoristique de Robert
BISSERIER	?
BOCQUILLON	(Picardie) de bûcheron
BOUCHERIE	non de profession passé en n, de famille
BOUCHET	idem
BOUCQ	surnom donné d'après le caractère lubrique de l'animal
BOUDET	Hypocoristique de Boudon de germanique bod, (messager)
BOULINEAU	Hypocoristique de Boulin (grande pièce de bois) surnom de charpentier
BOURSIOT	
BRODU	Hypocoristique de brodeur
BRUAND	(Normandie) de bruyant ou de bruant (oiseau)
CANDE	(Loir et Cher, Maine et Loire) n, de localité et d'ancien fief
CARRARA	?
CHATAIGNER	n, d'arbre caractéristique du domaine
CHATAIGNIER	idem
CHATAGNON	(Nord et Ouest) de chatain, couleur des cheveux (déjà cité en 1373)
CHEDOUTEAUD	?
CHIRON	(Charentes, Cher, Loire Atlan.) n, de lieu-dit, orig. lat, de cariu; rocher
CLEMENCEAU	(Vendée) n, de baptême, Hypocoristique de Clémence
COLDEBDEUF	sobriquet de cou de boeuf
DARDILLAC	?
DAVID	personnage biblique (roi d'Israël)
DELAGE	(Limousin, Charentes) se rapporte à la forme régionale de age (haie, hameau)
DENIS	n, de baptême de Dionysos n, de dieu païen, le Bacchus grec
DESACHÉ	(Indre et Loire) de Saché, n, de lieu
DESCAT	?
DOGARON	?
DOLIMONT	?
DOREAU	Hypocoristique de Théodore ou de doré (orfèvre)
FEUILLATRE	forme labialisée de "fillâtre" origine lyonnaise de gendre
FUZEAU	surnom de marchand, nom de métier
GALLAIS	de gallois origine du Pays de Galles
GAUTIER	de Gaud, anc, fr, de bois, pet, forêt, anc, surnom des faiseurs de farces
GRANET	(langue d'Oc) de petit grain ou ancien français; grain (triste), grame (souci)
GRALL	?
GUERRA	?
GUIBET	?
HEBERT	(Germanique) de Harbert; hari(armée) et berth (brillant, illustre)
HOOG	(Flamand) de élevé, éminent
HUGON	(Germanique) de hûg (intelligence) Hypocoristique de Hugues
HULIN	de Huleux, sobriquet d'après le cri du hibou ou de Heude d'origine germanique

JAUGIN	?
JUILLET	représente des n. d'enfants trouvés ou baptisés en Juillet
LACOMBE	(Gaulois) de combe; vallée sèche avec l'article dans le Sud-Ouest
LACOTE	(Sud-Ouest) avec un T de côte (coteau), avec TT de cotte (habit)
LADRAT	?
LAFOND	(Sud-Ouest) de la fontaine
LAMAURE	?
LE BOEUF	(Centre et Nord) surnom qui évoquait la force
LIMOUZIN	(Limousin et Massif Central) originaire du Limousin ...
LOLOUM	?
LUNDQVIST	?
MADANI	?
MANNALIN	?
MARCHAND	(Normandie-Picardie) nom de métier
MARFILLE	(Savoie) altération de mauvaise fille
MARQUET	diminutif de Marc, surnom des Vénitiens,
MARTAGEIX	?
MAZAUFRDY	?
MENARD	(Germanique) de magin (force) et hard (dur)
MENONCELLO	?
MERILLOU	?
MONGEAUD	(Bourgogne) de Demange forme populaire régionale de Dominique
MOUTINHO	?
NAULLEAUD	(Occitan ou Ouest) diminutif de nau, nef (bateau), surnom de batelier
DUVRAI	(Lyonnais) dérivé de ouvrier
PARINET	?
PELLETANT	(Saintonge) porteur de pelisse (Puy de Dôme) de la fourrure en peau
PELLETIER	idem
PEYRELDNGUE	(Gascogne) de Peyre (pierre) en occitan + longue
POQUE	(Normandie-Picardie) de poche (Puy de Dôme)
POUGNAUD	(Charollais) de pognan (frapper avec le poing), signifiant homme bruyant
PREVDST	(Ouest et Nord-Ouest)
RABAUD	(Germanique) de rad (conseil) et bald (audacieux)
RAFFAUD	(Germanique) de rafan (arracher) et hard (dur, fort)
RAYRAT	?
RIVALIN	?
RIVET	(Calais) surnom d'artisan travaillant les boulons, rivets
ROUGIER	de Roger (Germanique), de hrod (gloire) et gari (lance)
ROUTURIER	de Roturier (qui ne fait pas partie de la noblesse)
SABOURIN	(Poitou) de savoureux, agréable
TAMISIER	(Nontron) fabricant ou marchand de tapis
TESSERON	?
TREVILLARD	?
TURPAUD	(Normandie) de turpin ou en ancien français turpot (soliveau)
VERGER	(Centre et Ouest) désignant le propriétaire, aussi nom de hameau
VERNOU	localité d'origine dans l'Eure
VOZEL	?
WENDERSTEIN	?

COMMENTAIRES SUR JULIENNE EN FETE LE 23 SEPTEMBRE 1995.

Histoire de cette journée.

Après cinq à six semaines d'efforts accomplis avec acharnement dans la bonne humeur, il restait l'inconnu du temps. La pluie était tombée pendant toute la semaine. Le mardi 19 il en tomba 35 mm sans interruption. L'inquiétude augmentait.

Fort heureusement, la période d'équinoxe, toujours synonyme de temps capricieux, nous gratifia d'une exceptionnelle et unique journée de très beau soleil automnal.

Le matin du 23, une cinquantaine de personnes sont encore en plein travail pour les dernières retouches de cette commémoration gratuite pour tous.

Après le repas pris en commun par les organisateurs, la foule arrive à partir de quatorze heures et ne quitte la rue qu'à la nuit venue.

L'après-midi consacrée à la reconstitution "historique" des faits et gestes des habitants de 1795 permet de voir un spectacle exceptionnel.

Tous les corps de "métiers" présentés sont de bonne facture et chaque "habitant-comédien" s'attache à la parfaite réussite de son rôle dans son costume d'époque. Nombreux sont ceux, qui sans rôle, ont revêtu l'habit de circonstance.

La rue est animée d'une foule de gens, chacun dans l'attitude vivante d'un métier ancien. D'un bout à l'autre de la rue ont peut voir:

- * La citoyenne Sylvette ALLAFORT vend des poules sous une "blitte" ou "mue". Un "gratte-balle" chante sur le pailler sous le regard envieux d'un renard tapis dans le recoin d'une grange.

- * Le citoyen Christian JUILLET "tire" l'eau du puit et la porte dans son seau en bois pour le rinçage du linge, la citoyenne lavandière Béatrice MESNARD et ses commises Lorreen LACOMBE et Carole FEUILLATRE jouent du battoir sur des draps de chanvre.

- * Le citoyen Robert AUPY expose dans sa cour des outils d'un temps révolu:
 - outils du travail du bois (rabots, varloppes, vrilles...),
 - deux outils préparant les sarments et porte-greffe au greffage, l'un en fer, l'autre en bois,
 - de travail du sol (charrue en bois, brabant-semoir, croc, binoir, pioche, truant, rateau...),
 - un "blutoir" pour séparer le son de la farine et la maie pour la recueillir,
 - des outils de préparation pour le chanvre ...
 - des ustensiles pour la cuisine tels chaudrons en cuivre et en fonte,
 - des fourneaux à braise pour recevoir les chaudrons,
 - des lampes; à pétrole, à carbure...

Certains de ces vieux objets n'étaient pas en fonction pendant la révolution, ils n'en expriment pas moins l'art du travail manuel de nos ancêtres.

- * Le citoyen boulanger Pascal THIBAUT (de Cognac) cuit du pain de campagne, (pétri à la main sur place) dans un four électrique (l'ancien four de brique étant malheureusement inaccessible).

- * Au bar des citoyennes Hélène et Claudie AUPY se vend "l'élixir" de Dame Guesdon (une excellente boisson inspirée de la recette d'époque) à base de vin et de plantes aromatiques.

- * Jean Michel ADOL (de Chassors) et Yannick ASTOUL (de Vouharte) animent la rue au son du violon et de l'accordéon

- Le citoyen Rémi COUSIN (de la commune de PONS), taillandier sur cuivre, modèle un pot façon métal repoussé, pendant que sa femme Francine actionne le soufflet. Le pot offert à notre maire est visible à la mairie.
- Les citoyens Jacques BOURSICOT et Jean Michel MERILLOU "battent" des gerbes de blé au "fiiau"ou "kliá" au milieu de la rue, (kliá est le terme employé à l'époque dans le parler autour de Julienne pour désigner le fléau de battage), pendant les pauses Jean Michel MERILLOU démontre l'art de "battre" un "dail". Les gamins tournent le "tarrare" pour "venter" le blé, se roulent dans les "balles" et font fi de la poussière.
- La citoyenne Odette RODARIE, doyenne du village à 84 ans file de la laine sur un "rouet". Par de nombreux cotés cette journée doit lui rappeler des souvenirs de jeunesse.
- Le citoyen garde-champêtre Jean Marc LACOMBE bat le tambour pour annoncer les nouvelles, alors que le citoyen Noël CAILBAULT (de Saint Brice), garde républicain, patrouille sur son cheval.
- Les citoyens Claude ROUGIER et Paul POUGNAUD cassent des noix, aidés par les gens de passage. Un pressoir à huile gavé de cerneaux "coule" son litre.
- Les citoyennes Nicole DOGARON, Nicole LACOMBE et Christine RIVALIN s'activent à la taverne pour servir maintes pintes de bière et moult verres de vin. Il fait bien 25°C cet après-midi du 2 vendémiaire !
- La "maîtresse" Marie Claude DAVID, aidée de la citoyenne Christine CARRARA, fait en plein air la leçon aux petits enfants.
- Le vannier Clément RAFFENAUD (87 ans), invité, (de la commune de Ladiville), faiseur de paniers d'osier, explique son art.
- Dans sa tonnellerie, le citoyen Jean Paul VERNOU et ses deux ouvriers fabriquent et "montent" un fût.
- Le citoyen Lionel GIRAUD (de Mouthiers sur Bohème) maréchal ferre un cheval.
- Le pasteur d'un jour, José DOGARON, harangue ses "ouailles".
- La citoyenne Marianne BOUCHERIE, saltinbanque-danseuse virevolte entre les passants et répand la bonne humeur et la joie de vivre.
- La citoyenne Maryse OBOM propose le fascicule historique et son fils Martin vend les gobelets de bois réalisés pour le bicentenaire.
- La citoyenne Ginette CHATAIGNIER offre des gateaux (merveilles ou tourtis-seaux).
- Pour la journée la citoyenne Pierrette MERILLOU échange son écharpe de maire contre la charlotte (coiffe) d'Adélaïde PETIT femme de Charles Elie GUESDON maire de l'époque. Michel JAUGIN représente celui-ci. En 1795, qui aurait pensé à une femme maire dans la commune !
- Deux assiettes en faïence faites par les moines de l'abbaye de Châtres, un fusil d'époque, ainsi que le portrait en argile de la femme Guesdon sont exposés à la taverne, en face, sur un fond de tonneau, quelques pièces d'archives évoquent la naissance de la commune.
- La calèche chargée de petits enfants a de la peine à circuler tellement il y a foule dans la rue.

- Michel ALLAFORT représente un "bourgeois".

- Le citoyen Marcel Bocquillon sert de guide dans le village pour présenter la maison qui servit de mairie, le logis de Julienne, la maison d'Oraison, le cimetière protestant... le tout avec force anecdotes dans une diction parfaite et grâce à une excellente mémoire de 75 ans.

Peu de Juliens manquent cette manifestation et de nombreux voisins des communes limitrophes assistent à notre présentation.

À partir de 20 heures, tous se rendent sous le tivolì dressé devant l'actuelle mairie. Trois cent personnes prennent places autour des tables pavoisées pour la circonstance. Le repas est gratuit pour les résidents. Deux heures de salaire minimum permettent aux "étrangers et amis" de la commune de se joindre à nous.

Une équipe aussi discrète qu'efficace, de citoyens et citoyennes de bonne volonté, ayant passé leur journée devant les fourneaux, distribuent, avec quelque aide supplémentaire un kir en apéritif, suivi d'un bouillon de poule avec son pain à tremper.

Un reste de bouillon au fond de l'assiette permet de faire "godaille" avec un bon vin de Cahors.

Tous apprécient le copieux morceau de rillettes de porc.

(Une fanfare invitée par Jean Paul VERNOU joue quelques airs de musique entraînants entre les plats).

Suit une bonne "plattée" de légumes du pot accompagnant le quart de poule bouilli du meilleur goût.

Vient le fromage de Brie et le Tartare.

Puis une part de tarte aux prunes et aux abricots arrosée d'un bon cidre doux en attendant le café et le Cognac distribués très généreusement.

* Ont participé à la cuisine et au service (dans l'ordre alphabétique): Jacqueline BARRAUD, Monique BOULINEAU, Jacques BOURSICOT, Christine CARRARA, Claude CHATON, Simone CHATON retraitée à Cognac, Michel FEUILLATRE, Jacqueline JOSEPH de Bourg, Ginette JUILLET, Jean Marc et Nicole LACOMBE, Jean Michel MERILLOU, Pierre et Noémie NAULLEAUD, Maryse OBOM, Patrik POUIGNAUD et sa mère Henriette, Bernard et Joscelyne PREVOST, David, Ginette PREVOST grand mère du précédent, Angélique TURBÉ, Christine RIVALIN, Catherine VERNOU, Pierre et Evelyne WEISS, remerciement à tous et à toutes pour la qualité, la quantité et le service du repas.

Puis, vers vingt-trois heures trente, l'assemblée lève le siège pour aller danser dans la salle des fêtes juste à côté. La doyenne tient son "bout" jusqu'à la trois du matin, la "sono" de Julienne Animation Loisirs, pilotée par Jean Claude CHAMBRELENT met toute l'ambiance nécessaire pour que la nuit soit parfaite. Personne ne se trouve mal par excès de "mangeaille" ou de boisson. Tout le monde termine tard la soirée dans la bonne humeur.

La commémoration du bicentenaire se termine par la satisfaction de chacun d'avoir pu mettre une partie de soi-même à la réussite de la journée.

Pour la mémoire collective, des traces de cette journée, resteront longtemps disponibles à la mairie: photos prises par Jean Claude CHAMBRELENT (de Répar-sac), et film vidéo tourné par Jean Paul CHARRON (de Celles).

Mille excuses pour tous les oubliés nominativement, bien que leur présence contribua fortement au succès de cette journée.

Rendez-vous est pris pour 2095.

85 - JULIENNE DEMAIN

A notre connaissance aucune étude approfondie n'a encore été faite sur notre commune et cette étude toute simple n'a pas la prétention d'être une fin en soi.

Nous espérons que tout un chacun y aura trouvé un peu plus de ses racines, d'explications sur son lieu de résidence, et quelque'intérêt pratique.



Vue aérienne de Julienne en 1973

Julienne vue du ciel



Nous reconnaissons le bourg et les différents hameaux, La Chagnie, Bellejoie, La Barde, La touche et Les Tuileries.

Ce document fut réalisé en septembre 1995 par Mr Jean Luc Brodu.

Ce document fut scanné et mis en page par Mr Michel Feuillâtre en décembre 2008